

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc100000022874-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 23 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 23 septembre 2021

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2021, le jeudi 23 septembre de 9h30 à 13h20, conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020 portant sur la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif, la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Virginie THOBOR (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

A ÉTÉ ABSENT ET A DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier MORIN à Mme Daisy LUCZAK

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbal du conseil départemental du 1 ^{er} juillet 2021.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbal du conseil départemental du 15 juillet 2021.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 1 ^{er} mai au 3 septembre 2021.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1 ^{er} avril et le 30 juin 2021.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Collège Georges Brassens à Saint Mard	Adopté à l'unanimité
	B - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Luzancy	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	C - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Foyer de l'enfance Alizé	Adopté à l'unanimité
	D - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Foyer de l'enfance - Meaux	Adopté à l'unanimité
	E - Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité
0/05	Election des membres de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) - Formation plénière	ÉLECTION
1/01	Transfert des Routes Nationales (RN) 4 et 36 dans le réseau routier départemental.	Adopté à l'unanimité
1/02	Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/03	Avenant aux contrats ruraux (CRUR) des Communes de Saint Hilliers- Fontains et Fontaine-Fourches.	Adopté à l'unanimité
1/04	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Pays de Montereau - Avenant n° 3 au contrat et conventions de réalisation pour deux projets.	Adopté à l'unanimité
1/05	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.	Adopté à l'unanimité
1/06	Contrat intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing : Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.	Adopté à l'unanimité
1/07	Modification des limites territoriales de Chessy et de Montévrain.	Adopté à l'unanimité
1/08	Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) 2021/2022.	Adopté à l'unanimité
1/09	Programmes 2021 de répartition des produits 2019 et 2020 des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/10	Approbation de programme dans le cadre de la reconstruction du Centre Routier de Bray-sur-Seine sur la Commune de Jaulnes	Adopté à l'unanimité
2/01	Approbation de programme pour la réfection des cours, d'un parking, la mise en place de préaux et le traitement des espaces extérieurs dans 4 collèges de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/02	Événement anniversaire "Corps départemental des sapeurs-pompiers 77, un demi-siècle d'histoire"	Adopté à l'unanimité
2/03	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions	Adopté à l'unanimité
2/04	Convention de partenariat entre le Département et l'association "Marion Fraisse La Main Tendue".	Adopté à l'unanimité
3/01	A - SEM Île-de-France loisirs - nouveaux statuts, pacte d'actionnaires, garantie d'emprunt de la SEM, autorisation de création d'une SPV (Société de projet) pour l'administration de l'île-de-loisirs de Vaires-Torcy.	Adopté à l'unanimité
	B - SEM Île-de-France loisirs - nouveaux statuts, pacte d'actionnaires, garantie d'emprunt de la SEM, autorisation de création d'une SPV (Société de projet) pour l'administration de l'île-de-loisirs de Vaires-Torcy. Demande de garantie d'emprunt présentée par la SEM Ile-de-France loisirs pour ses investissements	Adopté à l'unanimité
4/01	Pacte Santé 77 - Approbation et signature du contrat local de santé de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.	Adopté à l'unanimité
4/02	Avenant n°2 au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance au titre de l'année 2021	Adopté à l'unanimité
4/03	Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) - Convention avec l'association DEFI Autisme portant sur la mise en œuvre d'accompagnements auprès d'enfants en situation de handicap.	Adopté à l'unanimité
4/04	Avenant n°1 au titre de l'année 2021 pour la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/05	Avenant à la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre de l'approche globale de l'accompagnement.	Adopté à l'unanimité
4/06	Bilan de l'année 2020 de la politique départementale du «Juste droit » dans le cadre du dispositif du revenu de solidarité active (R.S.A.).	Adopté à l'unanimité
4/07	Révision du règlement intérieur des Equipes Pluridisciplinaires Territoriales (E.P.T.)	Adopté à l'unanimité
4/08	A - Subventions aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes au titre de l'année 2021. Convention 2021 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et l'Association "Hub de la réussite".	Adopté à l'unanimité (non prise de participation au vote : 1)
	B - Subventions aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes au titre de l'année 2021. Convention 2021 visant à formaliser le soutien du Département aux Missions locales.	Adopté à l'unanimité (non prise de participation au vote : 1)
	C - Subventions aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes au titre de l'année 2021. Conventions visant à formaliser le soutien du Département aux associations A.D.S.E.A. ; RELAIS JEUNES 77 ; A.R.I.L.E.	Adopté à l'unanimité (non prise de participation au vote : 1)
4/09	Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) 2021 qui porte sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique (I.A.E.).	Adopté à l'unanimité
4/10	Subvention à l'association EQUALIS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage.	Retiré à l'ordre du jour
4/11	Schéma directeur du logement et du cadre de vie de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne 2021-2026.	Adopté à l'unanimité
4/12	Création et financement du "Pôle Art et Handicap" de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/13	La Carte Mobilité Inclusion (CMI)- avenant n°2 à la convention entre le Département, la MDPH et l'imprimerie nationale.	Adopté à l'unanimité
4/14	Mise en œuvre de la convention relative à la communication par voie électronique entre le département de Seine et Marne, le tribunal judiciaire de Meaux et le tribunal judiciaire de Melun.	Adopté à l'unanimité
5/01	Présentation du bilan des actions 2020 du Plan Départemental de l'Eau 2017 – 2024 et des rapports de l'Observatoire de l'Eau.	Adopté à l'unanimité
5/02	Bilan d'activités 2020 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) et de l'animation des territoires dans les domaines de l'eau et de la gestion du risque inondation.	Adopté à l'unanimité
5/03	Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et deux Morin - Avenant n° 1 à la convention de financement 2020.	Adopté à l'unanimité
5/04	Espaces Naturels Sensibles - Renouveau de la convention de partenariat avec l'association de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.	Adopté à l'unanimité
5/05	Convention de versement des fonds CEE pour les actes délivrés dans les Espaces Info Energie (EIE), dans le cadre du programme SARE entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Environnement.	Adopté à l'unanimité (non prise de participation au vote : 1)
6/01	Vaccination COVID -19 : Convention de partenariat relative à l'organisation du transport des élèves des collèges et des lycées agricoles vers les centres de vaccination.	Adopté à l'unanimité
7/01	Personnel Départemental : modification, suppression et création d'emplois permanents et non permanents, mise à jour du tableau des emplois	Adopté à l'unanimité
7/02	Autorisation de recouvrement auprès de l'Etat des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires imputables au Payeur départemental au titre de l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité
7/03	Frais de mission et de représentation du Président du Conseil départemental.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
8/01	Règlement intérieur du Conseil départemental et de la Commission permanente.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 23 septembre 2021
Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

La séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT. Et... il n'y a plus personne. Ce n'est pas l'Assemblée nationale, Monsieur Le Préfet, mais presque - voilà, Vincent. Très bien, donc, d'après ce qu'on m'a dit Brice RABASTE, Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Céline NETTHAVONGS, Véronique PASQUIER, Ugo PEZZETTA nous suivront en visio – Sophie, je vous laisse le soin de faire l'appel.

Mme Sophie PIEDELOUP, Secrétaire générale aux Assemblées, procède à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT. Le quorum est atteint. Bonjour à tous. Avant de laisser la parole à Monsieur le Préfet, je vous informe de quelques événements dont le Département est acteur ou partenaire.

Alors sur le plan de l'Environnement, la remise du trophée Zéro PHYT'Eau est organisée le 29 septembre au Château de Blandy-les-Tours.

Le 2 octobre aura lieu l'inauguration des Journées des Plantes et Arts au Jardin au Château de Jossigny, et se tiendront les onzièmes assises de la Biodiversité les 3 et 4 novembre au Théâtre de Sénart. Dans le domaine des solidarités, le mois d'octobre sera riche avec le lancement du mois de l'aidant pour le cinquantième anniversaire consécutif. Le Département organise une campagne de soutien aux aidants en direction des personnes âgées ou en situation de handicap.

Chers collègues, je suis très heureux, c'est une tradition d'accueillir nos nouveaux Préfets de Seine-et-Marne, et c'est avec grand plaisir que j'accueille... je vous accueille Monsieur le Préfet au sein de notre Assemblée. Je vous laisserai le soin bien sûr de vous présenter, et d'échanger avec nos collègues, mais vous dire que la première semaine que nous avons vécue ensemble, Monsieur le Préfet, et Dieu sait qu'il y avait quelques sujets, nous conforte dans l'idée que nous allons bien travailler ensemble. Et, je vous l'ai dit, je crois qu'il n'est pas possible aujourd'hui de travailler seuls dans notre coin. Je crois qu'il faut à la fois pour nos concitoyens, mais surtout pour nos élus locaux qu'on ait un travail de concert tous les deux : État – Département. Et, sur les derniers sujets que nous avons eus, je peux confirmer que nous avons, Monsieur le Préfet, avec vous quelqu'un avec qui nous pouvons parler, avec qui nous pouvons avancer, et surtout qui est à l'écoute.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule, mais encore une fois c'est avec grand plaisir, qu'à titre personnel, je vous accueille à cette séance. Mais je sais que ce plaisir est partagé par l'ensemble de mes collègues. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET. Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs.

Cette rencontre est aussi un moment important pour moi et particulier puisqu'elle me donne l'occasion de me présenter pour la première fois devant un certain nombre d'entre vous, même si j'ai déjà eu l'occasion depuis mon installation le 19 juillet de rencontrer quelques élus de l'Assemblée départementale, soit dans le cadre de manifestations sur le terrain, soit dans le cadre de réunions de travail.

Je voulais, tout d'abord, adresser à chacun et à chacune d'entre vous mes félicitations puisque vous avez été élus ou réélus à l'occasion des élections du mois de juin dernier. Vous avez donc su convaincre une majorité d'électeurs de chaque canton, et c'est le signe de votre implantation comme élu local, et c'est pour moi aussi l'occasion d'avoir des contacts avec vous puisque vous représentez les habitants de ces cantons et tout le département.

J'ai toujours veillé comme Préfet de Département à entretenir des relations de confiance avec les élus locaux, quels qu'ils soient, veillé aussi à travailler avec tous dans l'écoute et le respect mutuel. Je ne changerai donc évidemment pas en Seine-et-Marne, parce que je l'ai dit,

vous avez la légitimité du terrain. Et un Préfet de Département, peut-être aujourd'hui d'ailleurs plus que jamais, se doit d'être attentif au territoire, de faire remonter les informations qui émanent du terrain, mais aussi d'adapter les décisions et de les moduler si besoin est. Il doit aussi pouvoir les expliquer, parce qu'une décision est d'autant mieux comprise qu'elle est clairement expliquée. Nous allons donc avoir, et c'est avec plaisir, à travailler ensemble de la manière la plus efficace possible pour la réussite de ce département. J'ai d'ailleurs pu constater que dans ce département, l'État et le Département savent se parler, s'entendre. Nous avons déjà repris, Monsieur le Président, le rythme de nos réunions bilatérales mensuelles avec nos proches collaborateurs qui se connaissent, et qui je crois s'apprécient. Nous nous inscrivons dans une forme de continuité essentielle de ce point de vue. Je n'oublierais d'ailleurs pas l'occasion de saluer vos prédécesseurs membres de cette Assemblée, Monsieur Patrick SEPTIERS, Monsieur Jean-Louis THIÉRIOT, Monsieur Vincent ÉBLÉ. Je salue aussi la mémoire du Président Jean-Jacques BARBAUX, décédé en 2018 alors qu'il était en fonction.

Monsieur le Président, vous disposez d'un mandat clair pour conduire l'Assemblée départementale. Je souhaite que l'État dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun qui sont induites par les textes puisse vous accompagner pour avancer dans les grands dossiers structurants de ce Département.

Nous avons déjà commencé, vous l'avez dit, à travailler ensemble. Le ton et la qualité de nos premiers échanges me laissent penser que nous allons dans le bon sens comme les retours que vous avez pu obtenir du Préfet de Région concernant le travail déjà réalisé sur les futurs volets du contrat de plan. Mais avant de répondre aux questions que vous souhaitez me poser, je voudrais en quelques mots dresser un état des lieux de ce que j'observe en termes de relation et de travail commun sur les sujets qui nous sont communs.

Cette réunion intervient évidemment au cœur d'une rentrée marquée par la crise sanitaire. Il s'avère que les signaux sont plus favorables depuis quelques jours. Nous sommes à un taux d'incidence de 78 désormais. Pour autant, nous devons rester vigilants puisqu'il faut malgré tout continuer à se mobiliser contre ce virus. Mais si la situation sanitaire s'est améliorée, si elle a permis de desserrer la contrainte, il ne faut pas baisser la garde, et je pense notamment à la tenue des grands événements sportifs et culturels qui sont nombreux en cette rentrée. Et donc, il nous appartient de faire tous ensemble l'effort nécessaire. Depuis la rentrée, en lien d'ailleurs avec l'Éducation nationale, avec l'ARS, nous faisons porter l'effort, vous le savez, cela vous concerne très directement, sur la classe d'âge des 12-17 ans, collégiens et lycéens, avec des créneaux dédiés, dans les centres de vaccination, des équipes mobiles, et aussi votre mobilisation que je veux saluer pour transporter les jeunes candidats à la vaccination dans les centres. Parce que grâce au bus que vous avez mis en place, de nombreux collégiens ont pu être acheminés dans différents centres de vaccination, pas assez nombreux encore, mais l'effort va se poursuivre pendant des semaines. L'objectif est évidemment que tous puissent avoir trouvé... puissent avoir été vaccinés pour une première dose à la fin du mois de septembre qui approche.

Au-delà de ce sujet vaccination, je sais Monsieur le Président que les services de l'Éducation nationale travaillent déjà en étroite relation avec votre Assemblée puisqu'elle est la collectivité de rattachement des collèges. La démographie dynamique de ce département oblige un partenariat fort sur ce sujet qui va de la prévision des effectifs jusqu'à l'accompagnement des modifications de la sectorisation des collèges. Je sais aussi le sujet particulier du handicap qui vous mobilise, l'accompagnement du handicap dans l'éducation s'opère en collaboration étroite avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui est responsable de la notification des droits.

Ces derniers mois, la gestion de la crise sanitaire a renforcé les liens, tant à travers l'application du protocole sanitaire dans les collèges que dans l'organisation de l'accueil par pôle des enfants des personnels des professions prioritaires. D'importants travaux ont été menés

de concert, là aussi pour garantir cette continuité pédagogique pour l'usage du numérique, et pour maintenir le lien avec les familles et entre les familles et les élèves. Plus récemment, toujours dans ce domaine de la jeunesse et de l'éducation, vous avez souhaité mettre l'accent sur la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement *via* une campagne lancée le 2 septembre. Ce sujet est évidemment d'actualité, et on l'a vu dans la presse, mais ce harcèlement, qu'il soit en ligne ou réel peut mener, vous le savez, à des drames au sein des familles et la responsabilité des réseaux sociaux est encore insuffisamment déterminée. Je veux saluer cette action qui démontre aussi votre volonté à vous saisir de sujets qui nécessitent une mobilisation générale de tous les pouvoirs publics. Je pourrais aussi évoquer les dispositifs de vidéoprotection, de sécurisation pour sécuriser justement l'établissement scolaire. Ces questions ont été à l'ordre du jour du dernier état-major de sécurité auquel vous avez participé et je vous en remercie vivement.

L'avenir passe par l'éducation, mais aussi par l'attention portée dès l'enfance, et vous l'avez parfaitement compris puisque vous faites partie des 30 premiers départements à être retenus au titre du contrat de prévention et de protection de l'enfance. Ces démarches de conventions, qui sont aujourd'hui fréquentes, ont donné lieu à un subventionnement de l'État. Et ce soutien de l'État de 2,8 millions, j'espère se poursuivra, parce qu'il est très important compte tenu des enjeux.

Je n'oublie pas aussi les conventionnements dans la lutte contre la pauvreté, et l'accès à l'emploi. Et, sur ces deux conventions, qu'il s'agisse de l'enfance ou de la lutte contre la pauvreté, des réunions de travail ont régulièrement lieu entre nos services, et je veux saluer ce travail conjoint aussi.

Je veux saluer aussi les efforts que nous faisons collectivement dans le cadre du plan d'action logement et pour l'hébergement des personnes défavorisées. Ce plan a été renouvelé en 2021, et il nous appartient désormais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de le faire vivre, et nous allons nous y attacher.

Quelques mots peut-être, parce que c'est aussi un des enjeux actuels de la situation économique qu'il faut conforter. Évidemment, il a fallu parer au plus pressé durant la crise, c'est pourquoi l'État a utilisé tous les moyens qui étaient en sa possession pour y parvenir, à travers le fonds de solidarité, les prêts garantis, l'activité partielle. Toutes ces mesures étaient évidemment nécessaires pour éviter un effondrement de l'économie et pour sauver les emplois. Toutefois, ce plan massif, on le voit bien ne peut perdurer en l'état, et nous sommes dans une phase délicate de transition puisque désormais il faut que nous puissions atterrir et passer à une nouvelle phase, en re... en veillant au redémarrage de l'activité, en confortant la croissance. De ce point de vue, nous en discussions récemment Monsieur le Président, la formation à l'accompagnement des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA qui vous concerne évidemment au premier chef, les aides au permis de conduire ou la hausse des bas salaires sont essentiels pour permettre de donner aux secteurs qui embauchent la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Et nous avons besoin d'emploi dans le département d'autant que les chefs d'entreprise, que vous côtoyez tous les jours, comme moi, nous disent régulièrement qu'ils cherchent et qu'ils n'arrivent pas toujours à trouver la main-d'œuvre nécessaire. C'est ce qu'on appelle les métiers en tension. Mais j'ai l'impression que la liste de ces métiers en tension tend à se développer. Et donc, les efforts communs que nous pourrions faire dans ce domaine seront évidemment très appréciés des acteurs économiques.

Dès mon arrivée en Seine-et-Marne, Monsieur le Président, nous avons évoqué les contrats de relance et de transition écologique. Je voudrais juste en dire un mot, parce qu'il faut bien comprendre qu'ils ne sont pas des financements au coût par coût comme peuvent l'être les financements de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou la DSIL, mais qu'ils sont des documents stratégiques pour fixer des objectifs sur le long terme avec les collectivités. Beaucoup d'entre elles, d'intercommunalités ont déjà signé les protocoles d'adhésion, et je

souhaite... je vous l'ai indiqué, que le moment venu, le Département puisse être associé à cette démarche contractuelle, par le biais d'avenants qui pourraient être conclus en 2022. Mais il vous appartiendra de décider évidemment du principe, du moment, et des modalités.

Pour finir, je souhaiterais rappeler que l'État soutient aussi directement les projets du Département lui-même à travers la dotation de solidarités DSID, et nous avons tenu à financer en 2020 et 2021 le demi-barreau entre l'A4 et la RD96, à hauteur de 3,5 millions pour montrer aussi que l'effort qui se fait envers les collectivités, communes et intercommunalités peut se faire aussi envers les Départements pour des projets évidemment structurants, voilà.

J'ai abordé évidemment rapidement, parce que tous ces sujets seront abordés dans des réunions de travail ultérieures avec vous, quelques sujets qui nous sont communs. Je me suis centré sur ceux-ci, parce qu'il y aurait bien d'autres choses évidemment à dire. On retient de tout cela que l'État et le Département, comme vous l'avez d'ailleurs dit dans votre propos, travaillent aujourd'hui en commun. Ils sont obligés de le faire, mais c'est aussi l'intérêt général : rechercher les solutions les plus pragmatiques pour que nos concitoyens constatent les effets importants, convaincre aussi les Seine-et-Marnais que nous investissons pour eux, au quotidien. Mieux communiquer, sans doute, sur ce qui est fait collectivement, montrer concrètement à quoi servent les impôts, parce que c'est aussi une préoccupation de chacun. Répondre même aux discours qui confinaient au découragement, à la désinformation et parfois qu'on trouve sur les réseaux sociaux et qui visent à critiquer pêle-mêle, à la fois les fonctionnaires et les élus. En fait, ramener de la rationalité dans le débat public, c'est aussi montrer que notre action quotidienne conjointe sans être identique améliore le quotidien des habitants, leur permettre de vivre mieux, en sécurité, avec un emploi, sans effort de mobilité démesuré. En fait aider chacun, chacun dans son rôle, mais conjointement, tous les Seine-et-Marnais, à faire face aux difficultés de la vie. C'est cela notre objectif et je suis certain que nous allons continuer ensemble à cheminer vers celui-ci.

Merci beaucoup, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à mes collègues, s'il y a des questions, on a un temps d'échange. Donc profitez-en, profitons de la présence de Monsieur le Préfet pour... - oui, Monsieur Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, je tiens, tout d'abord, au nom du groupe des élus socialistes, écologistes et républicains, vous présenter tous nos vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions. Soyez le bienvenu dans notre beau département. Vous le verrez rapidement et peut-être l'avez-vous déjà remarqué, Monsieur le Préfet, la Seine-et-Marne est un département riche de ses différences. Il est trop souvent résumé à ses zones rurales, grenier de l'Île-de-France, ou à ses lieux remarquables comme le Château de Fontainebleau ou la réserve naturelle nationale de la Bassée qui est aujourd'hui en danger.

La Seine-et-Marne, ce sont aussi des villes, souvent populaires où l'action de l'État est attendue et souhaitée, que ce soit en termes de sécurité, de cohésion sociale, de renouvellement urbain, d'accès à la santé ou de réussite éducative. Les élus du groupe que j'ai l'honneur de présider représentent ces territoires, les plus peuplés, les plus populaires de notre département. Ils sont habités par des femmes et des hommes qui veulent faire vivre leur promesse républicaine. Ils sont habités d'une jeunesse un peu turbulente parfois, mais qui a des qualités incroyables de solidarité et d'inventivité, nous l'avons vu particulièrement durant la période de confinement. Cette jeunesse veut faire progresser nos territoires.

Sur l'ensemble de ces sujets, vous pourrez compter sur nous. Nous serons aux côtés de l'État chaque fois que cela sera possible et vous le comprendrez, nous vous alerterons chaque fois que cela sera nécessaire.

En ces débuts de prise de fonction, permettez-moi d'attirer votre attention sur la carte commune intercommunale de notre département. Votre prédécesseur avait la tentation de

revisiter, à nouveau, les périmètres, singulièrement les EPCI, à cheval sur les deux départements sans que cela soit la volonté partagée des territoires directement concernés.

Nous pensons indispensable la nécessité d'avoir une stabilité en la matière. Aujourd'hui, les territoires travaillent et se sont organisés autour de leur projet politique. Laissons-leur du temps, nous en avons besoin pour qu'ils puissent concrétiser leur projet d'avenir. Nous espérons que vous partagerez également cette perspective au cours de la période à venir.

Dans votre propos introductif, vous avez beaucoup parlé d'emploi. J'attire votre attention également sur le fait que le canton dont nous sommes élus, Sarah et moi-même, est candidat au projet dispositif Territoire zéro chômeur, et nous espérons que l'État apportera tout son concours pour que nous puissions mettre en place ce dispositif au cours de l'année 2022.

Alors Monsieur le Préfet, bienvenue à vous et bonne découverte de notre Seine-et-Marne.

M. LE PRÉFET. Merci... Conseiller départemental. Sur le deuxième point, la candidature zéro chômeur, évidemment qu'on l'examinera. On est dans une logique générale d'expérimentation sur toute une série de dispositifs. Il a démontré à d'autres endroits sa pertinence. Et donc, moi, je suis tout à fait disposé à travailler avec des élus sur ce... sur cette candidature, à en examiner les contours, voir quel peut être évidemment l'apport des collectivités et de l'État. C'est évidemment très important qu'on puisse s'inscrire dans cette logique.

Sur le premier point que vous avez évoqué qui est celui de... au fond de la carte intercommunale, et plus précisément du fait que nous avons ici deux intercommunalités, mais vous faisiez référence à l'une, mais enfin les deux sont concernées d'une certaine manière, dont les limites sont sur deux départements. Il y a deux principes sur lesquels je crois qu'il faut que nous puissions nous fonder. Le premier principe, parce que je l'ai entendu ailleurs et j'imagine qu'aussi c'est une préoccupation des élus seine-et-marnais, Mesdames, Messieurs, c'est d'avoir malgré tout, sur la durée, une certaine stabilité. Alors, c'est ce que certains ont appelé parfois une pause dans les dispositifs de réforme. Parce qu'il est vrai, quand on regarde sur l'histoire la plus récente qui dure depuis quand même 20 ans, on a eu quand même des recompositions régulières d'intercommunalités avec des seuils successifs, 5 000 puis 15 000, qui ont amené à modifier les périmètres, à regrouper, à fusionner, et qui au fond avaient un avantage, puisqu'évidemment c'était les orientations qui étaient fixées par les gouvernements successifs, c'était de conforter les collectivités locales en leur donnant les moyens de réaliser leur politique. Parce que si elles étaient trop petites, on s'apercevait que ça ne fonctionnait pas, mais qui avait aussi sur le long terme un désavantage, c'est-à-dire que les collectivités étaient plus souvent amenées à faire du mécano administratif, comme je dis, qu'à au fond exercer leurs compétences. C'est-à-dire qu'elles étaient plus souvent mobilisées, ou mobilisaient leur énergie, à savoir comment elles allaient fusionner entre elles plutôt qu'à, au fond, répondre aux préoccupations réelles des uns ou des autres. Donc, stabilité, c'est un principe qu'on doit quand même avoir aujourd'hui en tête.

Deuxième sujet, enfin deuxième principe, c'est qu'effectivement ces évolutions ne doivent se faire que s'il y a une volonté ferme d'une grande majorité d'élus pour aller dans ce sens. S'il est évident qu'il y a des divergences de ce point de vue, qu'elles soient politiques, géographiques ou autres d'ailleurs, cela part mal. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une vraie volonté affichée, reconnue et à ce moment-là, on peut voir les choses. Mais si on est dans un entre-deux, on risque d'aller, j'allais dire, dans un système qui ne serait pas mieux que le précédent. On croit toujours que l'herbe est plus verte chez le voisin. On croit toujours qu'en changeant les choses, ce sera mieux. Il faut là aussi faire les choses avec pragmatisme comme je l'ai indiqué tout à l'heure, voilà.

Autres questions, oui ?

Mme RUCHETON. Merci Président. Monsieur le Préfet, bonjour et bienvenue dans notre beau département de Seine-et-Marne. Mesdames et Messieurs, chers collègues.

En 2018, le Gouvernement a présenté un plan Biodiversité dont l'un des objectifs est de limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pour atteindre à l'horizon 2050, l'objectif de zéro artificialisation nette (le ZAN), entendu comme le solde entre l'artificialisation et la renaturation des sols sur un... un périmètre et une période donnés.

Dans la droite ligne de cet objectif, le Préfet COUDERT a appelé les maires, Président d'EPCI et de SCOT à une sobriété foncière pour viser le ZAN. À noter que dès janvier 2019, des permis de construire pour des opérations d'ensemble en extension ont été refusés par la DDT. Notre... La position du Département au regard de la superficie et de l'hétérogénéité de notre territoire seine-et-marnais, frange nord-ouest urbanisée, franges sud et est plus rurales... Nous pensons qu'il convient davantage de décliner l'objectif ZAN en fonction des spécificités et des besoins de chaque territoire, plutôt que d'en faire une application stricte. Dans cette logique, le Département a lancé une étude en partenariat avec l'Institut Paris Région (l'IPR) pour identifier la manière dont l'objectif ZAN pourrait être poursuivi dans chaque territoire. Les résultats de cette étude sont attendus pour l'automne 2020.

Alors, je me permets, Monsieur le Préfet, de vous poser la question suivante : comment souhaitez-vous appliquer l'objectif zéro artificialisation nette sur notre territoire ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉFET. Madame la Vice-présidente, d'abord, effectivement, cette notion de sobriété foncière dépasse finalement le zéro artificialisation nette, en ce sens que déjà depuis plusieurs années, avant même la notion de zéro artificialisation nette, nous étions amenés les uns ou les autres à veiller à cet équilibre difficile, parce qu'on voit bien partout ces sujets se posent, entre d'un côté la volonté de développer et de l'autre côté la volonté de ne pas artificialiser. Je dirais que dans ce département, on en avait dit un mot aussi avec le Président PARIGI, cette volonté de développer se justifie d'autant plus que... quand on fait le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'actifs, mais que le rapport est défavorable à l'emploi, parce qu'évidemment ces actifs ont tendance... enfin, ont tendance, ce n'est pas le terme, en tout cas travaillent aussi beaucoup à l'extérieur du département. Donc, la volonté de dire il faut rééquilibrer au profit de l'emploi est justifiée, premier point.

Deuxième point, nous ne partons pas de rien en termes d'instruments pour éviter cette artificialisation trop forte. Je rappelle les outils de planification, les SCOT, les PLUI et les PLU, sauf qu'évidemment, c'est un travail difficile, de long terme, et nous avons dans ce département peu de PLUI. Il y en a... il y en a trois avec au fond cinq ou six communes seulement. Donc, ce travail, je réponds ainsi en partie à votre question, il faut encore le poursuivre. Nous avons aussi un instrument, les opérations de revitalisation des territoires, pour fournir des leviers fiscaux et d'ingénierie. Et tout ce qui est fait autour des petites villes de demain, il y en a 15, ou même l'action cœur de ville, il y en a six, contribuera aussi à rendre compatible le développement économique, et le zéro artificialisation. J'ai dit tout à l'heure dans ma petite intervention, il y a les CRTE, il faut qu'on voie à ce que les CRTE puissent aussi s'engager dans ce processus progressif, mais que ce soit déjà le signe, vous voyez, d'une avancée.

Enfin, il y a la loi, la loi climat et résilience qui... effectivement prévoit le zéro artificialisation nette en 2050, parce qu'on voit bien que ce ne sont pas des choses qu'on peut décréter et appliquer du jour au lendemain. Il faut quand même du temps et surtout, les instruments qui seront décisifs désormais seront le schéma directeur de la région Île-de-France, le fameux SDRIF, qui devra être révisé dans les deux ans de la loi. Donc cela va être d'actualité très vite. Et là j'engagerai tous les élus qui se sentent concernés à participer à ces discussions, parce que ce schéma, à un moment donné, donnera le ton de... des évolutions des prochaines années. Aujourd'hui, quand je me déplace sur les territoires, la première question qui est posée

quand on voit si on peut installer une zone, c'est : est-ce que c'est à la pastille ? Est-ce qu'il y a la pastille verte, ou etc. ? Donc, c'est bien le sujet qui montre que c'est ça qui donne le ton, et à la suite du SDRIF, dans les six ans qui suivent, il faudra réviser en cascade les PLU. C'est à cette occasion-là qu'on verra comment on est en capacité, collectivement, à mettre en œuvre ce zéro artificialisation nette. Donc, pour répondre, aujourd'hui il y a des instruments. On voit bien qu'ils ne sont pas toujours ajustés avec ce nouvel objectif, le SDRIF premièrement, et ensuite les PLU-PLUI deuxièmement, serviront à compléter cet arsenal. Mais encore une fois il faudra le faire en veillant toujours à cet équilibre, c'est-à-dire qu'effectivement s'il y a des opportunités d'emplois à tel ou tel endroit, comme il faut rétablir l'équilibre entre emploi et actif, il faudra bien aussi qu'on puisse en discuter. La discussion se fera avec les élus. Elle devra se faire aussi inmanquablement comme elle se fait déjà avec la profession agricole qui est très attentive à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci – oui, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. J'ai le... ça y est, c'est parti. Merci – Bonjour, Monsieur le Préfet, bonjour, mes chers collègues. Dans le cadre de la nouvelle compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite compétence GEMAPI, les EPCI à fiscalité propre, métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomérations, communauté de communes, ont pour obligation d'aménager les bassins versants de leur périmètre d'intervention respectif, d'entretenir et d'aménager les cours d'eau, de prévenir les inondations, et de protéger et restaurer les zones humides. Or, cette nouvelle compétence s'avère compliquée à mettre en œuvre. Les collectivités ont besoin d'être soutenues et accompagnées, à la fois techniquement et financièrement.

Donc, la position du Département est la suivante : suite aux inondations de 2016 et conscients de la nécessité impérieuse de mettre en place les dispositifs de prévention adéquats, le Département et ses partenaires ont ajouté un sixième axe dédié à la gestion du risque inondation dans le Plan départemental de l'eau (le PDE3).

Depuis 2017, le Département accompagne donc les collectivités dans ce cadre de la mise en œuvre progressive de leur compétence GEMAPI, que ce soit en ingénierie ou en financement.

Compte tenu du travail à réaliser et des inondations survenues en Seine-et-Marne en juin 2021, le Président PARIGI a souhaité, dès le début de son mandat, repenser le soutien du Département aux collectivités dotées de la compétence GEMAPI. C'est l'un des axes de travail qu'il m'a confié au titre de ma délégation à l'eau et à l'assainissement.

Aussi, Monsieur le Préfet, je me permets de vous poser la question suivante : au regard des inondations récurrentes en Seine-et-Marne, comment l'État compte-t-il venir en aide aux collectivités en charge de la compétence GEMAPI pour prévenir ce genre de phénomène ?

M. LE PRÉFET. D'abord, vous avez raison d'insister sur le fait que le Département est confronté de manière récurrente à ces inondations. On en a beaucoup entendu parler au plan national, au cours de ces dernières années, que ce soit 2016-2018, et même si je ne suis pas devin, il y a tout lieu de croire que compte tenu des dérèglements climatiques, nous aurons à nouveau, on ne sait ni quand ni où, à être confronté dans le futur à ce type d'événements. Dans cette affaire, je tiens d'ailleurs à souligner qu'il n'y a pas que le risque inondation *stricto sensu*, mais nous avons observé dans les études que nous avons faites, et chacun le sait, les risques aussi de ruissellements, de coulées de boue comme d'ailleurs ça a pu survenir en juin dernier. Donc, il y a un ensemble de risques liés au système effectivement de l'eau qu'il faut prendre en considération. Alors, d'ores et déjà, il y a des actions pilotes qui sont conduites d'ailleurs avec vous, communauté de communes de Plaines et Monts de France, communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui visent à mettre en place des systèmes spécifiques sur tel territoire. Mais il faut évidemment que nous puissions épouser l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, et je m'en réjouis, il y a eu dans ce Département, et il faut la conforter, ce que j'appelle, moi,

en tout cas, la structuration de la gouvernance. C'est-à-dire que vous avez à juste titre fait un effort pour créer les fameux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux sur le Loing, Lières et sur le Grand Morin. J'avais d'ailleurs moi-même avec le Président du Conseil départemental d'Isère, quand j'étais là-bas, fait cet effort. Pourquoi ? Parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait auparavant beaucoup de syndicats qui étaient, certes très allants, mais qui n'avaient pas ni l'ingénierie, ni la surface financière, capable de répondre au nouveau dérèglement climatique. Il a donc fallu faire cet effort, et moi je salue cet effort et on fera en sorte qu'il puisse être maintenu. Ça, c'est le premier point.

Et puis, il y a le deuxième point, c'est celui des finances qui sont le nerf de la guerre avec les fameux PAPI, c'est-à-dire les Plans d'Actions et de Prévention des Inondations. Ils sont au nombre de six, donc on va faire en sorte de les financer, c'est d'ailleurs le cas pour certains d'entre eux grâce au fonds Barnier, voilà. Donc, il faut à la fois conforter la structuration des... des syndicats. Et deuxièmement, s'assurer que les PAPI qui sont des... il ne faut quand même pas l'ignorer, qui sont des systèmes assez lourds. Il y a d'abord un PAPI d'intention, ensuite il y a un PAPI... voilà. Donc, c'est du long terme. Enfin, on essaie que le long soit le plus court possible, mais c'est quand même du moyen ou du long terme. Et, donc il faut qu'on puisse là aussi travailler de concert pour à chaque fois ajuster les financements du fonds Barnier à chacun des programmes qui seront... qui seront trouvés.

Alors, un dernier point là-dessus pour ne pas être trop long, pour ne pas allonger votre, votre séance, c'est quand même que sur la question de l'eau, j'ai déjà rencontré évidemment un certain nombre d'élus, vous... vous... vous le voyez. Ce qui se pose aujourd'hui, au-delà des questions d'inondations, c'est aussi la mise aux normes des systèmes d'assainissement, les réseaux qui sont des réseaux pour certains fuyards, anciens, obsolètes, et là, je... je dois en rediscuter avec le Président, je serais d'avis qu'on puisse bien analyser ça avec l'agence de l'eau, parce qu'aujourd'hui, on nous dit qu'il faut faire des économies d'eau, c'est sûr, et donc on recherche dans certains départements, d'ailleurs, à limiter l'irrigation. Dans d'autres endroits, on interdit le prélèvement pour les piscines, etc., à la saison sèche, si j'ose dire, mais une des premières fuites, c'est d'abord dans les réseaux, bon. Donc, un des travaux que nous aurons à faire c'est d'essayer de trouver les financements, et ça n'est pas simple, parce qu'il y a eu des évolutions de doctrine là-dessus, mais je compte bien m'y, m'y attacher, parce que j'ai vu ici ou là qu'il y avait évidemment des difficultés et c'est une boule, j'allais dire, financière qui est devant nous pour pas mal d'intercommunalités. Donc, je me permets d'insister sur ce point qui apparaît peut-être invisible aux yeux de nos concitoyens, parce qu'ils ouvrent le robinet et l'eau coule, très bien, mais il y a aussi toute celle qui s'est éparpillée sur le, sur le terrain, et puis, les factures sont aussi parfois un peu lourdes dès lors qu'évidemment toute l'eau n'est pas... n'est pas arrivée au robinet, voilà. Donc, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a les gros sujets de PAPI et de structuration des syndicats, et puis il y a ce sujet qui est plus, plus invisible, mais qu'il faut quand même, à mon avis, prendre en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Monsieur le Préfet – oui, Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Monsieur le Préfet, mes chers collègues. L'agence nationale du Sport, créée en 2019, se décline territorialement par la mise en place de conférences régionales du sport et de conférences des financeurs.

La conférence régionale du sport institue, en effet, une ou plusieurs conférences des financeurs chargés d'étudier les différents projets, les actions à financer, en conformité avec le projet sportif territorial défini en conférence régionale du sport.

La conférence des financeurs, les conférences des financeurs ont initialement été imaginées dans une logique de guichet unique du financement local, à la fois pour le sport professionnel, performance, équipement, sport pour tous. Les collectivités ayant refusé l'instauration d'un chef de file, la mise en œuvre de ce dispositif impliquerait donc *a priori* de négocier sur chaque territoire la spécialisation de chacun des acteurs publics locaux. Dans

l'hypothèse d'une conférence des financeurs régionale, les départements d'une même région pourraient ainsi être amenés à abandonner, de concert, le même volet de leur politique sportive au profit d'une plus grande cohérence vis-à-vis des acteurs sportifs locaux, mais au détriment de leur propre politique sportive.

Les travaux de la conférence régionale du sport n'ayant pas débuté réellement, installation fin mai 2021, le Département de Seine-et-Marne demeure ainsi dans l'expectative, s'agissant du programme des travaux et de son rôle dans cette gouvernance territoriale du sport à l'échelle régionale.

Ma question est donc la suivante : à quel stade du déploiement territorial de l'agence nationale du sport en sommes-nous et quelle est la place de l'échelon départemental dans cette gouvernance ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉFET. Merci. Alors c'est au fond un sujet qui visait à modifier le système de gestion des crédits du sport qui était, à certains égards, extrêmement centralisé et qui, à certains égards aussi, pouvait manquer de transparence. Donc, il a été décidé de créer – comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente – cette conférence qui a pour objectif d'associer davantage tous les participants, c'est-à-dire, vous le savez, les différents collègues qui font partie de la, la conférence, l'État, mais aussi les collectivités territoriales. Il y a donc un représentant du Département à la conférence, il y a aussi deux représentants des communes et intercommunalités, et associer aussi à la fois le mouvement sportif et le monde économique. Donc, l'objectif de départ, c'est quand même d'élargir un peu le spectre de ceux qui ont à dire leur mot dans ce système. La difficulté, c'est qu'effectivement, c'est un peu le sens de votre question, tout ça est un peu lourd, et se met en œuvre avec, non pas lenteur, mais une certaine assurance puisque le bureau s'est tenu en juin, il y a eu une réunion de concertation en juillet, des groupes de travail sont aujourd'hui à l'œuvre dans trois domaines qui ont été identifiés comme importants. D'une part, le... la préparation des JO, parce que sur ce territoire, il va y avoir aussi une implication des JO sur les pratiques sportives et aussi d'ailleurs sur les équipements, le sport de haut niveau et puis aussi tout ce qui est aujourd'hui la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale. Donc, ces groupes de travail étant à l'œuvre ont pour objectif de définir un cadre d'actions, et ce cadre d'actions, c'est en début 2022 qu'on le connaîtra à travers ce qui est appelé le projet sportif territorial. Donc, il faut espérer qu'une fois le projet sportif territorial mis en place, on ait des directions, des orientations qui soient fixées qui permettent de savoir ce que les collectivités pourront ensuite recevoir en termes de, de demandes de financement. Mais si je comprends aussi votre question, j'y lis peut-être une crainte qu'au fond, ce système ne donne pas tous les financements qu'il pourrait souhaiter au Département de Seine-et-Marne. C'est pourquoi il faudra qu'on soit collectivement attentif à ce que la répartition des efforts financiers soit juste entre tous les départements. Jusque-là, si j'observe ce qui a été fait en 2021, le Département a été plutôt servi correctement puisqu'il y a eu des subventions qui ont été versées à un certain nombre de communes : Varennes, à Meaux, à Chelles, sur la rénovation énergétique des gymnases au titre du plan de relance régional.

Deuxièmement, il y a d'ores et déjà des financements qui sont prévus et décidés, décidés pour l'Île aux loisirs de Jablines, pour la ville de Lagny, parce qu'il y aura des épreuves d'aviron, et aussi pour le syndicat de l'Île de loisirs de Buthiers.

Donc, d'ores et déjà, la Seine-et-Marne a été prise en compte, mais on sait que d'autres subventions vont devoir intervenir au 6 novembre, et ce que je propose au Président, c'est de voir à la fin de l'année 2021, une fois qu'on a l'exercice 2021 qui, qui est passé, faire le bilan de toutes les subventions qui auront été attribuées et voir en comparaison si, au fond, par rapport au système antérieur, il se révèle performant ou inadapté, parce que comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, c'est un système qui s'est mis en place récemment. Et donc, comme tout système de rodage, il faut peut-être aller voir le garagiste avant même que la voiture

ne tombe en panne. Alors, la, la voiture... n'a pas de chance de tomber en panne, elle est toute neuve, mais enfin, il faut qu'elle soit complètement performante. C'est pourquoi je suggérerais au Président de regarder en fin d'année si les financements ont été à la hauteur des, des espérances, et ensuite il faudra qu'il y ait ce travail *via* les élus qui participent à la conférence régionale du sport pour à chaque fois défendre les, les demandes de Seine-et-Marne et de mon côté, je m'efforcerai aussi d'apporter la voix de l'État au sein de cette instance auprès du Préfet de Région, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, merci, Monsieur le Préfet. Y a-t-il d'autres questions ?
Oui.

M. GRATACOS. Merci Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Une question et une invitation, Monsieur le Préfet. Vous avez parlé tout à l'heure du plan de relance et des dispositions qui ont été prises par l'État dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons. Nous avons sur le Département un secteur économique qui souffre particulièrement de la crise du Covid 19, c'est le secteur aéroportuaire avec Roissy - Charles de Gaulle, et même si les grandes entreprises de ce secteur annoncent aujourd'hui des reprises tout à fait intéressantes, il y a à côté de ça des milliers de PME et de TPE qui sont au bord du gouffre, et qui risquent de souffrir de l'arrêt du « quoi qu'il en coûte ».

Donc, je souhaite savoir quel est votre... quelle position vous tiendrez auprès de l'État concernant ces entreprises qui doivent être accompagnées plus longuement que les autres, puisqu'elles souffrent à la fois de la situation intérieure et de la situation extérieure que nous ne maîtrisons pas, de zones mondiales qui restent encore entièrement fermées et où on ne peut plus circuler. Donc, ça va durer beaucoup plus longtemps pour ce secteur économique.

Et enfin, même avant cette crise, la question de l'avenir des aéroports se pose, le transport propre, les questions de pollution atmosphérique. Nous, nous défendons l'idée qu'il faut mettre en place très rapidement des états généraux de l'aéroport pour pouvoir poser toutes ces questions, et envisager l'avenir. C'est pour en tout cas le canton de Mitry-Mory, un secteur économique qui, qui impacte lourdement notre bassin de vie, et donc il faut qu'on se pose les bonnes questions très vite. Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

Et, ensuite, une remarque, Monsieur le Préfet. Vous avez fait une interview dans le *Moniteur 77* après votre prise de fonction, et vous y avez déclaré, je cite : que vous aimeriez savoir pourquoi ce Département a le sentiment d'être la poubelle de l'Île-de-France. Monsieur le Préfet, je ne sais pas si vous pratiquez la randonnée, c'est un sport qu'on pratique avec Marianne, et je vous inviterais bien volontiers à venir dans notre secteur. On pourrait commencer sur la commune de Moussy-le-Neuf qui est la limite entre – je fais un peu de pub pour chez moi, excusez-moi Monsieur le Président – qui est la limite départementale – absolument - qui est la limite départementale entre la Seine-et-Marne, l'Oise et le Val-D'Oise, ça se trouve dans les Bois de Saint-Laurent, c'est très beau. Le problème c'est que ça a été totalement défiguré par l'installation de plusieurs ISDI dans ce secteur. Après, on pourrait descendre vers Villeneuve-sous-Dammartin en passant par Choisy-aux-Bœufs où vous pourriez admirer les torchères de l'ancienne décharge à ciel ouvert qui s'y trouvait. À Villeneuve-sous-Dammartin, vous pourriez admirer la montagne de déchets de chantiers qui se compte en millions de mètres cubes, dont les travaux durent depuis plus d'une dizaine d'années et dont vos services autorisent régulièrement les extensions. Et après, on pourrait descendre vers Claye-Souilly, en passant par Compans d'abord où vous pourriez rencontrer le Maire, Joël MARION, qui vous parlera de la pollution et de l'espérance de vie de ses... de ses administrés qui est plus basse que la moyenne de la Seine-et-Marne, qui est déjà plus basse que la moyenne nationale. À Claye-Souilly, vous pourriez admirer les zones de stockage de déchets de chantiers sur lesquels rien ne pousse, qui ont totalement transformé les paysages, et vous pourriez également aller voir le site d'Annet-sur-Marne où vos services viennent d'autoriser l'installation d'une nouvelle ISDI. Après quoi, pour finir, on pourrait passer par la N2 sur laquelle vous verrez la

superbe station de méthanisation qui a été installée, et finir par aller à Crégy-lès-Meaux où vous verrez là aussi les torchères de l'ancienne déchetterie qui s'y trouve, sur laquelle la Préfecture a autorisé, à l'époque où elle en avait la compétence, des constructions, et où il y a une vingtaine d'années de nombreux habitants ont dû abandonner leurs habitations à cause des émanations de lixiviat.

Alors, le problème c'est que c'est très beau, mais on va être un petit peu gêné par les centaines de camions qui passent sur ces routes et qui y déversent, tous les jours, des déchets agricoles, de chantiers, etc., mais vous verrez, on s'y habitue très bien. En tout cas, on est tout à fait disponible à vous faire faire ce petit tour, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET. Monsieur Le Conseiller départemental, je me réjouis déjà du programme alléchant de ces visites. C'est vrai que je rêvais de faire des randonnées, mais ces conditions-là m'incitent à aller encore plus vite à votre rencontre, quand on voit effectivement le... enfin, il se trouve qu'il y avait autrefois à la télévision, enfin peut-être que vous ne vous en souvenez pas, mais... parce que vous êtes une Assemblée jeune, mais une émission qui s'appelait « La France défigurée », qui était faite par Michel PÉRICARD qui ensuite a eu un destin politique d'ailleurs, mais qui était à l'époque journaliste, et qui justement a montré tout cela. Alors, je ne sais pas si... parce que je ne me souviens pas avoir donné une interview au Moniteur, c'est ça qui me paraît le plus surprenant dans le... mais bon, admettons que ce fût le cas. Il est certain que j'entends, moi, beaucoup d'élus effectivement regretter, ce que vous dites d'ailleurs, Monsieur le Conseiller départemental, c'est-à-dire qu'on a eu tendance dans le passé et justement la question, c'est de savoir si ça se poursuivra ou pas, à considérer que la Seine-et-Marne, parce qu'elle avait de l'espace, parce qu'elle représentait la moitié de la Région pouvait accueillir telle ou telle décharge, tel ou tel enfouissement de déchets, etc. Bon, fort heureusement les conditions dans lesquelles aujourd'hui on peut faire cela ont évolué. Les conditions réglementaires ne sont plus les mêmes. Donc, moi, ce que je peux vous indiquer, d'ailleurs le Président m'a saisi de temps à autre de tel ou tel sujet qui concerne le territoire, je vais évidemment regarder cela avec une grande attention, parce qu'il faut que cet effort, en même temps, il faut bien trouver des lieux pour enfouir les déchets. On ne peut pas considérer qu'un coup de baguette magique suffit à les faire disparaître. Néanmoins, une fois qu'on a dit ça, il faut que l'effort d'enfouissement ou de décharge soit équitablement réparti, et pas concentré sur tel ou tel secteur, tel ou tel département. Donc ça, c'est un sujet sur lequel je vais me pencher, mais je répondrai effectivement à votre invitation, parce que ça me permettra de découvrir effectivement des zones que peut-être on n'évoque pas régulièrement ici, à Melun, et qui pour autant préoccupent les élus.

Deuxième sujet sur le... l'aéroportuaire. L'aéronautique est une des filières les plus importantes du pays comme l'automobile, comme d'autres, bon. Le gouvernement a fait un effort massif à travers le plan de relance, mais il a fait aussi un effort massif, préalablement, je l'ai dit tout à l'heure, sur le maintien des emplois durant la période la plus ardue, à travers l'activité partielle et c'était nécessaire ici comme ailleurs, à travers les prêts garantis, etc. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans cet effort immédiat, mais nous sommes dans la phase de relance, donc je vais regarder très attentivement les entreprises du département, qu'elles soient directement liées ou par sous-traitance au secteur aéroportuaire, voir quelle est leur situation. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous réunissons régulièrement le, le, le CODEFI, il n'y a pas pour l'instant, à ma connaissance, d'entreprise de ce secteur qui serait dans une situation catastrophique. Je ne dis pas que la situation est bonne. Je dis simplement qu'elles ne sont pas toutes dans une situation aujourd'hui catastrophique, parce que sur la question de l'aérien, il ne faut pas mélanger deux choses. D'une part, la crise économique liée à la crise sanitaire qui a effectivement fermé un certain nombre de frontières, qui a empêché un certain nombre de vols, et qui elle effectivement va cesser. On voit bien qu'il y a déjà une reprise progressive et que peu à peu, ce que les entreprises ont subi va s'atténuer. Un autre sujet

que vous avez effectivement indiqué, c'est le très long terme où un certain nombre de... d'orientations visent à dire : de moins en moins on se déplacera en avion notamment pour les lignes intérieures. Ça, ça suppose qu'il y ait un programme national qui soit fait pour accompagner le secteur aéronautique, parce qu'effectivement si on veut que pour... mettons moins de trois heures on puisse privilégier le train, ça suppose effectivement qu'il y ait un désengagement de l'aérien, mais ça, ça a des conséquences qu'il faut anticiper. Et ça, c'est un deuxième sujet, mais vous voyez qu'effectivement le secteur aéronautique est confronté aujourd'hui aux deux, un sujet de court terme qui à mon avis va se résorber dans les deux, trois ans qui viennent, parce que de toute façon quand on regarde le très long terme, il y a une volonté de plus en plus forte de nos compatriotes d'utiliser l'avion pour des distances. On voit bien qu'il y a des voyages aujourd'hui qui se font beaucoup plus qu'avant, donc sur le très long terme, il n'y a pas de crainte à avoir, mais la crise sanitaire a effectivement posé des problèmes, donc je vais regarder très attentivement les entreprises de ce secteur qui aujourd'hui seraient en très grande difficulté et je vous le ferai savoir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas d'autres questions ? Monsieur le Préfet, je vous remercie pour la qualité des échanges qu'on... que nous avons eus. Je pense qu'il était bon effectivement que vous rencontriez l'ensemble des Conseillers départementaux. Je le sais que vous irez sur leur territoire, dialoguer avec l'ensemble de nos élus. Je voulais vraiment encore une fois vous remercier pour ces échanges, Monsieur le Préfet. Et, et, bien nous, nous allons continuer notre séance. Et, je me permets de vous souhaiter une bonne journée.

M. LE PRÉFET. Une bonne journée et une bonne séance. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, chers collègues, avant de commencer nos travaux, j'ai le plaisir de saluer Sylvie BACHELIER – elle est là Sylvie – une personne qui œuvre au Département depuis 37 ans, et plus, plus particulièrement, depuis 2005 au sein du Secrétariat Général des Assemblées. C'est aujourd'hui sa dernière séance. Durant toutes ces années, elle a été le lien entre le Secrétariat Général des Assemblées et l'ensemble des services du Département, pour la bonne forme des rapports, des délibérations qui sont soumis et à garantir sa bonne exécution. Je la remercie à titre personnel, mais en votre nom, pour son professionnalisme, et ma chère Sylvie, je vous souhaite une bonne retraite bien méritée auprès des vôtres, et encore une fois, merci pour le travail que vous avez fait. Merci beaucoup, Sylvie.

Les membres du Conseil Départemental applaudissent.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour la petite histoire, Sylvie nous a rejoints aujourd'hui, vraiment pour nous dire au revoir, parce qu'elle n'était pas obligée de le faire. Merci beaucoup, Sylvie.

Alors, on va reprendre donc notre séance. Avant de laisser la parole à Xavier VANDERBISE pour nous faire un point sur la rentrée et à Sarah LACROIX pour nous faire un petit point d'étape sur la campagne harcèlement scolaire, je voulais échanger avec vous quelques réflexions que j'ai eues et que je vous proposerai sous plusieurs formes dans les semaines qui viennent.

Conscient de leur rôle indispensable dans la mise en œuvre des politiques publiques définies au sein de cette Assemblée, j'ai souhaité mettre à profit la période estivale pour rencontrer les agents du Département.

Lors de ces visites, j'ai redécouvert des agents dévoués, au service de l'intérêt général, et disposant d'une expertise sans commune mesure dans leurs domaines respectifs. C'est une fierté pour moi de diriger cette administration composée de femmes et d'hommes qui partagent notre passion pour la Seine-et-Marne. Cette passion, elle sera notre moteur commun pour concrétiser les engagements que nous avons pris en faveur de tous les Seine-et-Marnais. En

cette fin de mois de septembre, je tiens à remercier les agents du Département, les équipes de direction des collèges, ainsi que les professeurs pour leur mobilisation afin que la rentrée 2021-2022 se déroule dans les meilleures conditions possibles, malgré un contexte sanitaire encore incertain. Cette rentrée a démarré avec un premier temps fort que j'ai souhaité consacrer à nos collégiens avec la campagne de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire lancée dès la fin du mois d'août. Il s'agit d'un véritable fléau qui touche en France, plus de 700 000 enfants chaque année. C'est la raison pour laquelle il me tenait particulièrement à cœur de rencontrer tous les acteurs de la lutte contre le harcèlement scolaire, pour partager collectivement lors d'une table ronde organisée le 3 septembre dernier.

Le projet de convention avec l'association « Marion La main tendue » qui sera mis au vote de l'Assemblée lors de cette séance, est une étape fondamentale pour la sensibilisation et l'information de nos jeunes Seine-et-Marnais afin que chacun soit acteur à son niveau de la lutte contre le harcèlement à l'école.

Je laisserais le soin à Xavier VANDERBISE et à Sarah LACROIX de revenir plus en profondeur pour les faits marquants de la rentrée, et sur cette campagne de lutte contre le harcèlement scolaire.

Je reviens un court instant sur la campagne de vaccination, menée à l'intention de plus... des plus de 12 ans volontaires, tranche d'âge particulièrement sensible à la propagation du virus, et malheureusement encore peu vaccinée à la sortie de l'été. Sollicité par la Préfecture à la manœuvre de cette opération, j'ai souhaité que le Département prenne ses responsabilités en contribuant à ce dispositif au travers de l'organisation, lorsque les distances le nécessitent, de trajets en autocars entre les collèges et les centres de vaccination avec l'appui de nos transporteurs scolaires.

Je tiens à saluer la qualité du travail partenarial que nous avons mené à cette occasion avec les services de l'État, coopération qui fait l'objet d'un projet de convention à l'ordre du jour de cette séance.

Cette séance de rentrée doit nous permettre aussi d'amorcer la dynamique ambitieuse qu'il nous reviendra d'entretenir durant les prochaines années, conformément aux engagements que nous avons pris face aux Seine-et-Marnais au mois de juin dernier.

Lors de cette séance, nous aurons ainsi à prendre une position sur le sujet stratégique des routes nationales. Au regard de la situation alarmante du réseau routier national en Seine-et-Marne, qui met en question l'attractivité de notre territoire, mais aussi la sécurité des usagers, j'entends que nous réaffirmions notre volonté de récupérer dès 2023 la propriété et la gestion des tronçons Seine-et-Marnais, dans un premier temps la RN4, 69 kilomètres et la RN36, 39 kilomètres.

Fort du mandat de l'Assemblée départementale, nous engagerons les négociations avec l'État sur ce transfert sans même attendre la promulgation de la loi 3DS actuellement en discussion au Parlement. Les Seine-et-Marnais méritent de pouvoir utiliser des routes en bon état, modernes, garantissant leur sécurité et la fluidité de leurs déplacements quotidiens. Rétablir une haute qualité de service doit être, pour nous, une priorité absolue.

S'agissant des politiques sociales, comme je l'ai régulièrement rappelé à différentes occasions, le handicap est une cause qui me tient particulièrement à cœur, sans oublier bien entendu l'ensemble des autres pans des solidarités. J'ai ainsi l'ambition de relever le niveau d'exemplarité de notre Département en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de tous nos publics fragiles. Cela passera notamment par le renforcement de l'accès aux personnes handicapées aux mêmes services que les autres, dont l'art et la culture. C'est à ce titre que la mise en place d'un pôle Art et handicap figure à l'ordre du jour de cette séance, avec pour objectif, dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie, de faciliter la mise en relation des structures culturelles avec les établissements médico-sociaux. La

création du pôle Art et handicap viendra concrétiser l'ambition forte que je souhaite porter pour inscrire davantage la culture dans l'ensemble de nos territoires.

Cette exemplarité en matière de handicap, je souhaite la prolonger en interne par la mise en accessibilité de la salle des séances dans laquelle nous nous trouvons. Pour cela, j'ai demandé aux services départementaux d'étudier les modalités de mise en accessibilité PMR de la tribune Président, des gradins de l'Assemblée et de la zone située sur la gauche de l'entrée. Les premières estimations financières de ces travaux d'installation de rampes d'accès et d'adaptation de la salle et du mobilier s'élèvent à 250 000 €. Aussi, je vous présenterais un projet d'aménagement lors de la prochaine séance du mois de novembre.

Je tiens particulièrement à ce que ces travaux soient réalisés, car cette salle, sanctuaire républicain de notre démocratie locale, mais aussi espace d'accueil de nombreux publics extérieurs, doit être ouverte à tous quel que soit son état.

Cette volonté d'inclusion, je la souhaite à tous les niveaux. Ainsi, en cette journée internationale des langues des signes, j'ai souhaité que cette séance puisse être accessible à tous. Les interprètes en langue des signes que nous avons démarchés étant malheureusement indisponibles à cette date compte tenu des événements organisés pour l'occasion partout en Île, en Île-de-France, j'ai néanmoins tenu à ce que cette séance soit diffusée en direct pour que chacun puisse y assister où qu'il se trouve. Cela sera dorénavant le cas lors de chacune de nos séances.

Au-delà de ce symbole, je vous informe que dès 2022, les Seine-et-Marnais pourront accéder gratuitement à un service de transcription en temps réel, une traduction en langue des signes française ou une interprétation en langue française parlée afin de faciliter leurs échanges avec les services du Département grâce à l'application ACCEO.

Enfin, j'ai souhaité engager rapidement la réflexion portant sur une batterie de mesures à concevoir dans le cadre du bouclier de sécurité. Les différentes délibérations qui vous seront proposées d'ici à la fin de l'année présenteront la stratégie territoriale que nous porterons en réponse à la multiplication des incivilités, des violences et de la délinquance quotidienne qui usent les Seine-et-Marnais, et renforcent le sentiment d'insécurité. Un volet de cette stratégie ciblera spécifiquement les collèges au travers de la brigade des médiateurs de sécurité scolaire en charge de la prévention, de la médiation, mais aussi de l'intervention pour désamorcer par le dialogue de proximité toute situation à risque, sans pour autant se substituer aux forces de l'ordre qui devront dans ce cas jouer pleinement leur rôle.

Notre réflexion fera l'objet ces prochaines semaines d'échanges étroits avec tous les acteurs concernés pour définir en bonne intelligence l'articulation des actions des uns et des autres avec celles que le Département ambitionne de mettre en œuvre. J'y tiens, c'est essentiel pour la réussite de notre projet.

Nous poursuivrons avec nos... mes collègues, Vice-présidents, et Conseillers délégués, notre travail guidé par l'ambition d'offrir à tous les Seine-et-Marnais, où qu'ils vivent, quel que soit leur condition sociale ou leur état de santé... puissent bénéficier du même niveau du service public.

À l'issue de nos travaux, je vous inviterais à nous retrouver sur le parvis de l'hôtel du Département pour l'inauguration du centre d'information Europe directe. Le Département bénéficie en effet jusqu'en 2025 de ce label au travers duquel en tant que relais local de la Commission européenne, nous nous engageons à informer le grand public sur l'Union européenne et à mettre en œuvre des activités pédagogiques et de sensibilisation à destination des jeunes.

La première action que nous allons conduire en la matière s'inscrit dans le cadre du parcours collégiens, puisqu'il s'agit d'un appel à projets pour l'organisation d'un jeu de rôle invitant les collégiens à se mettre dans la peau de députés européens pour débattre des sujets d'actualité, vaste programme. À ce titre, Europe directe accompagnera les élèves et les

professeurs jusqu'à la grande finale organisée en mai prochain avec à la clé une visite des institutions européennes à Bruxelles pour les gagnants.

Je vous propose maintenant d'écouter Xavier VANDERBISE, puis Sarah LACROIX pour prendre... qui vont prendre la parole, pour faire un état des temps forts de cette rentrée scolaire – Xavier.

M. VANDERBISE. Merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues. Permettez-moi donc de vous faire un point d'étape sur cette rentrée où 85 000 enfants Seine-et-Marnais ont rejoint nos collègues, 70 000 environ sur les collèges publics, 128 c'est le dernier chiffre, et environ 15 000 sur les collèges dits privés, avec plus de 641 élèves selon nos comptages, ce qui pourrait monter aux alentours de 1 200 avec les derniers chiffres alors que l'Éducation nationale n'en compte que 359.

Je voudrais vous dire également que la dotation horaire globale des collèges n'arrête pas de baisser, qu'il est paradoxal de réduire ce volume alors même que... de la propre analyse de l'Éducation nationale, les effectifs augmentent, et c'est donc ce qui a incité le Président Jean-François PARIGI à interpellier dès le mois d'août le Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports par un courrier qui est aujourd'hui resté sans réponse. Cette rentrée s'est effectuée avec le protocole sanitaire que nous suivons à la lettre, et je vous le rappelle avec 4 niveaux possibles. Grâce aussi à nos 1500 agents, mais dès la préparation de cette rentrée scolaire, nous avons pu recenser 312 absences ou vacances de postes. C'est grâce au déploiement de 4 dispositifs de remplacement, d'une part, les associations intérimaires, également l'intérim, les brigades dont les besoins occasionnels ont été déployés en 2021 pour répondre notamment aux besoins liés à la crise ou encore les CDD, qui a permis à chaque collège de répondre correctement, et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

C'est également à travers une présence accrue au sein des 128 établissements et de nos 1500 agents que la Direction de l'Éducation, relayée par un référent pour chaque établissement, œuvre quotidiennement afin de garantir une équité de parcours à tous les collégiens. Cette coopération renforcée, et ce suivi personnalisé dans les établissements seront consolidés au cours de cette année par la mise en place d'un dialogue de gestion et d'un accompagnement concret dans la préparation des Conseils d'administration.

Le Président PARIGI a rappelé son attachement et notre attachement au handicap qui est l'une des priorités de ce mandat. Je vous rappelle ou je vous informe de l'ouverture de deux classes ULIS à cette rentrée, une dans le nord, au collège Gérard PHILIPPE de Villeparisis, et l'autre au collège Arnaud BELTRAME de Vulaines-sur-Seine.

Le dispositif MyClasse 77, qui a été mis en place en septembre 2020 et qui est la plateforme interactive de ressources numériques pour le soutien scolaire, s'adresse d'une part aux professeurs pour animer des séances, suivre en temps réel la progression de leurs élèves ou encore disposer de ressources thématiques... S'adresse également aux élèves pour les accompagner dans la réalisation du travail demandé en classe ou dans le cadre d'un dispositif Devoirs faits ainsi que de favoriser le... l'apprentissage ludique notamment par des quizz. Enfin, aux familles afin de suivre le travail et la progression de l'enfant. Son déploiement est réalisé progressivement pour compléter la dotation en matériels informatiques des établissements. À cette rentrée, ce sont 70 nouveaux collèges qui ont été équipés, ce qui représente 41 453 élèves, 5 043 comptes élèves sont actifs depuis le... à compter... à la date du 21 septembre. 41 % des élèves des collèges déployés en phase 1 ont activé un compte, et les 3 matières pour lesquelles la plateforme est la plus utilisée, ce sont les mathématiques, le français et l'histoire-géographie. 27 nouveaux collèges seront équipés d'ici à la fin de ce mois. Et, enfin, les 31 derniers collèges le seront avant la fin de l'année.

Concernant la plateforme MyStage 77 qui a été ouverte à cette rentrée... vient en réponse aux besoins exprimés par les élèves et la communauté éducative dans le cadre du Aquathlon organisé en 2019, et qui a abouti à la formalisation du parcours collégiens. L'objectif

de cette plateforme est de mettre en relation l'offre et la demande de stage pour les élèves de 3^e en leur permettant d'avoir un accès, sur l'ENT77, aux offres de stage déposées par les entreprises partenaires.

La Direction de l'Éducation a démarché l'ensemble des directions du Département pour collecter les offres de stage, et sollicite également tous les prestataires externes (entreprises, fédérations, associations, organismes associés). À ce titre, une clause d'offres de stage a été intégrée à certaines conventions passées entre le Département et des acteurs économiques majeurs tels que la convention avec l'ADP ou avec Disneyland. À ce jour, ce sont déjà 136 offres de stage qui sont supplées... qui sont publiées dont 100 émanant d'aéroports de Paris. Il y a eu également le lancement de l'incubation du projet de salle de confiance au regard... au regard donc de notre lutte contre le harcèlement scolaire au collège Gérard PHILIPPE de Villeparisis. L'objectif de cette salle de confiance est de créer un lieu neutre au sein du collège où les collégiens pourront se retrouver entre pairs afin d'échanger sans présence d'encadrement sur leur quotidien et sur leurs difficultés. Alors, ce projet a été lauréat du prix départemental de l'innovation pédagogique. Il s'inscrit, par ailleurs, dans l'axe Le collégien épanoui à l'aise dans son corps, qui fait partie du parcours collégien. Enfin, il s'inscrit également dans le cadre, comme je l'ai dit, de la campagne du Département de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire lancée à la rentrée et dont ma collègue Sarah LACROIX reviendra dans quelques instants. À ce titre, il est envisagé d'élargir cette expérimentation à d'autres collèges du territoire.

Enfin, pour conclure, je voudrais vous rappeler rapidement que le Département de Seine-et-Marne poursuit sa programmation de collèges, que donc en 2021 c'est le collège Marthe SIMARD qui a été ouvert à Villeparisis. Il sera inauguré par le Président Jean-François PARIGI, le 19 octobre prochain. Viendra en 2022, le collège Simone VEIL à Chelles, puis en 2023 les collèges de Coubert et de Charny, et normalement en 2024 ceux de Jouy-le-Chatel et de Moussy-le-Neuf, car toutes les études et les travaux sont en cours. Puis, nous poursuivons bien entendu sur d'autres secteurs. Il y a un impératif et une urgence à Saint-Fargeau-Ponthierry, à Melun, dans le Pays de Meaux, et au bord de la Marne. Ces investissements sont complémentaires des sectorisations opérées pour équilibrer les effectifs entre les établissements en tension, et ceux qui disposent de places vacantes en tenant compte des réalités de chaque territoire. Tout cela, je le vérifierai au cours des visites que j'ai prévues, car, en effet, les 128 collèges publics seront visités à raison de canton par canton, donc en 23 semaines, j'aurai visité l'ensemble. Je me suis déjà rendu dans l'ensemble des collèges du canton de Saint-Fargeau-Ponthierry, une grande partie de celui de Pontault-Combault que je terminerai lundi matin, ensuite s'enchaînera Nemours, et les cantons qui ont déjà été prévenus, puis dès que le planning des séances sera publié pour 2022, et bien j'informerai les autres cantons, car c'est chaque vendredi que je vais aux rencontres des principaux, mais surtout et avant tout du personnel de restauration et d'intendance auprès donc de ces 1 500 agents pour porter également la parole du Président Jean-François PARIGI.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Est-ce que vous voulez qu'on intervienne là sur la rentrée avant de passer la parole à Sarah ou l'on passe la parole à Sarah LACROIX et ensuite on a une discussion, si vous le voulez, sur la rentrée ? On y va comme ça – donc, Sarah.

Mme LACROIX. Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'a rappelé dans son discours le Président PARIGI, et comme l'a rappelé également mon collègue Xavier VANDERBISE, le harcèlement scolaire fait des ravages en France. On compte plus de 700 000 jeunes touchés par ce fléau chaque année. La Seine-et-Marne n'est bien évidemment pas épargnée par ce phénomène qui malheureusement ne cesse de s'intensifier, on en a pour preuve le #anti2010 dont vous avez certainement entendu parler, qui cible maintenant les élèves de 6^e donc là il n'y a plus aucune raison, on est vraiment passé dans une autre dimension. Notre

rôle est donc d'informer les jeunes, mais aussi les adultes afin de libérer la parole de chacun, c'est le sens de la campagne de sensibilisation qui a été lancée dès le 23 août par le Département, et qui s'est poursuivie lors de cette rentrée scolaire. Pour ce faire, le Département a souhaité faire appel à un *street* artiste Seine-et-Marnais, BISHOP PARIGO, qui est donc originaire de Lagny-sur-Marne, et qui comme vous l'avez vu et vous avez les petits *tote bags* sur vos... devant vous, qui fait une campagne plutôt positive, à l'inverse de ce qu'on pouvait voir jusqu'à maintenant avec des enfants parfois sur les affiches prostrés, là, on en a... on a une campagne plutôt colorée avec les petits oiseaux qui sont sa marque de fabrique, et qui invite les élèves et leur entourage à s'exprimer sur le harcèlement scolaire, qu'il prenne la forme d'un harcèlement psychologique, d'un harcèlement physique et bien évidemment de... du... ce qu'on appelle le cyberharcèlement, et je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas séparer ces deux formes de harcèlement qui sont étroitement liées puisque chaque enfant a... a un smartphone, chaque élève, chaque collégien a un smartphone en sa possession.

Ce sujet majeur pour notre jeunesse doit mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, de l'Éducation nationale aux parents d'élèves, aux principaux des collèges en passant bien sûr par les associations spécialisées. Cette volonté de travailler en équipe comme le dit très souvent le Président Jean-François PARIGI a été réaffirmée lors de notre table ronde du 3 septembre qui a également mobilisé la Gendarmerie nationale, qui elle, reçoit les plaintes des victimes. Ainsi, afin de traiter cette problématique transversale avec mes collègues Vice-présidents au Département, Xavier VANDERBISE en charge des collèges, Anne TURGIS en charge des familles, et Christian ROBACHE en charge de la sécurité, nous travaillons à un véritable plan départemental de lutte contre le harcèlement scolaire dont la première pierre vous est présentée aujourd'hui, avec la convention de partenariats entre le Département et l'association « Marion La main tendue », présidée par Nora FRAISSE, cette association qui va nous accompagner dans cet objectif.

Ce plan de an... ce plan – pardon – anti-harcèlement scolaire départemental s'appuiera sur un triptyque : la sensibilisation, la prévention et l'accompagnement. La sensibilisation d'abord avec des ateliers dans nos collèges encadrés par l'association « Marion La main tendue » qui accompagnera également les projets pédagogiques proposés par les collèges. Cette Association qui dispose d'un agrément de l'Éducation nationale visera en priorité à sensibiliser les collégiens de 6^e et de 4^e. Au cours des deux années à venir, tous les cantons seront concernés avec un collège référent par canton. En parallèle, nous souhaitons poursuivre le développement de l'expérimentation des salles de confiance, dont a parlé également Xavier VANDERBISE, dans nos établissements scolaires, dont la première a ouvert au Collège Gérard PHILIPPE à Villeparisis, un collège déjà bien engagé dans la lutte à la sensibilisation contre le harcèlement scolaire.

Deuxième axe, la prévention qui passera quant à elle par l'intervention de brigades de sécurité scolaire aux abords de nos collèges. Ces brigades qui seront mises en place dans le cadre du bouclier de sécurité dont a parlé le Président, et qui seront formées bien évidemment sur les sujets de harcèlement scolaire.

Et enfin, le troisième axe, accompagnement des familles, lorsqu'il y a un enfant victime de harcèlement scolaire, mais aussi auprès de l'enfant harceleur qui doit être pris en charge. Pour cela, nous avons entamé une réflexion avec l'association « Marion La main tendue » sur l'installation d'une maison de Marion dans notre département à horizon début 2023. Ce lieu aura vocation à recevoir les familles afin de les assister dans leurs démarches aussi bien sur le volet psychologique que le volet juridique.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce plan anti-harcèlement scolaire départemental s'inscrit dans la durée. Il n'a pas vocation à se substituer au programme phare lancé par l'Éducation nationale, mais simplement à l'accompagner et à le compléter. À ce titre, je tiens à remercier Madame DEBUCHY, l'Inspectrice d'Académie et ses services qui nous

accompagnent et nous soutiennent dans cette initiative départementale impulsée par notre Président, et dont nous vous proposerons dans quelques instants de voter le premier jalon avec la convention de partenariat entre le Département et l'association « Marion La main tendue ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sarah. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame MARGATÉ, Marianne.

Mme MARGATÉ. Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Moi, je salue l'engagement de cette politique sur la question du harcèlement. Je pense qu'en effet, tous les efforts de chacun, que ce soit les communes, les associations, le Département, l'État ne sont pas de trop, et évidemment les équipes pédagogiques ne sont pas de trop pour, pour agir, pour protéger nos enfants. Je souhaitais intervenir sur 2 points sur la question, et je ne l'ai pas entendu dans le propos qu'a tenu le vice-président au collège, sur la question de la restauration scolaire. Nous avons, pendant le mandat précédent, eu différents échanges à propos de la grille de... d'aide CantiNéo, et un engagement qui avait été pris de lancer un groupe de travail pour aller vers une refonte, une réflexion pour rendre cette aide plus juste, autant plus juste pour les familles qui la perçoivent que pour celles qui en sont exclues. C'est d'ailleurs un... une discussion... enfin des échanges qu'on a régulièrement, y compris... soutenus avec nos, nos amis du groupe socialiste pour poser cette question sur la table, et nous avons eu l'engagement de la Vice-présidente Daisy LUCZAK alors, donc je pense qu'on s'inscrit dans cette continuité, et je reste vigilante quant à... quant à sa mise en place.

D'autre part, je voulais intervenir également sur les conséquences d'une décision qui a été prise ici, le 5 mars, concernant toujours la restauration, le tarif de restauration pour les élèves externes. J'ai, quant à moi, été saisie comme conseillère départementale par des parents, par des enseignants qui vous ont également saisi, Monsieur le Président, sur les conséquences de cette augmentation très forte, pour, pour exemple au Collège Erik SATIE que vous connaissez puisque vous y êtes allé, on passe de 3,60 € à 6 € le repas puisque c'est un, un tarif fixe de 6 € qui a été mis en place. Le risque, c'est très concrètement que les élèves externes qui sont inscrits dans des clubs pédagogiques, dans toutes ces opérations soutenues et qui sont d'ailleurs très intéressantes et qui ont souvent lieu le midi, et bien que ces élèves renoncent à y aller, parce que 6 € un repas, ça fait très cher. Donc, il y a beaucoup d'interrogations de la part des équipes pédagogiques, de la part des parents d'élèves, et j'avoue que je suis bien en mal de l'expliquer. D'ailleurs, je n'avais pas voté cette... ce mémoire. Donc, j'attire l'attention, je pense que c'est une mesure qui est totalement inexplicable, totalement injustifiée d'ailleurs, et qu'il serait bien de la réexaminer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, sur le dernier point, effectivement, là, j'ai été saisi, comme vous l'avez dit, effectivement, par plusieurs collègues. J'ai demandé donc aux services d'avoir une explication puisque moi-même, je prenais connaissance de cette augmentation, donc *a priori* les choses ont dû être réglées, et j'aimerais d'ailleurs que vous soyez vigilante auprès des parents qui vous ont saisie pour savoir si effectivement les choses ont été réglées puisqu'on est revenu à une tarification normale et qu'il n'y a plus cette différence avec les externes, donc pour moi, il y a... pour moi, il n'y a plus de sujet. Je me retourne vers l'administration, mais c'était le message que j'avais fait passer à l'époque, parce que moi-même je ne comprenais pas très bien cette notion de... d'externe, mais on me dit qu'il y avait en plus un problème d'interprétation de la part de certains...

Un intervenant. Oui, c'est bon, ça marche – en fait, effectivement le tarif qui a été bougé, c'est un tarif de, de, de déjeuner externe, mais qui porte sur les intervenants et qui porte sur les adultes qui sont amenés occasionnellement à fréquenter la demi-pension. Et, un certain nombre d'établissements se sont saisis de cette tarification-là, parce que gérer des repas uniques, on va dire, d'élèves, ça reste parfois compliqué, et donc ils ont appliqué ce tarif-là aux

collégiens. La tarification des collégiens, elle est seule et unique, que l'enfant y mange un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours, son tarif, il n'a jamais changé.

Le tarif que l'on appelle externe n'est pas un tarif à destination des collégiens, et c'est un tarif à destination d'un... voilà. Vous iriez manger à la cantine, on vous appliquerait un tarif externe. Un intervenant qui viendrait au collège à qui on demanderait de pouvoir déjeuner à la cantine, on lui appliquerait ce tarif externe, et le tarif maximal qui n'est pas aidé en réalité, quoi, voilà, donc il y a eu une ambiguïté. Chaque fois qu'on a été saisi, on a précisé les choses au chef d'établissement, et si vous voyez perdurer, perdurer la situation, il faut absolument revenir vers nous pour qu'on règle chacun des, des dysfonctionnements qui pourraient apparaître.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, oui.

M. VANDERBISE. Et je voudrais apporter la réponse à la première question, elle n'a pas été oubliée cette mise en place de la commission, mais je rappelle que le but, c'est de mettre en place un tarif unique notamment en vue de la plateforme d'approvisionnement. Donc, effectivement, vous ne serez pas oubliée, ma chère Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci Xavier, en tous cas, il y avait, en effet, une ambiguïté, mais je crois que le texte était... est laissé... enfin était très clair. Pour les élèves externes... alors externes à l'établissement, oui, c'est, c'est externe à l'établissement, c'est là, enfin. Je pense en tout... il serait peut-être... je ne sais pas si une démarche a été faite auprès des principaux...

M. VANDERBISE. À chaque fois qu'on a eu des éléments...

Mme MARGATÉ. De manière... sinon, on aurait, en effet, une ambiguïté, c'est comme ça que ça avait été présenté. D'accord, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Pas d'autres demandes - oui, Vincent.

M. PAUL-PETIT. Merci. Je... Le sujet du harcèlement est, en effet, un sujet extrêmement important, et on a pu voir au cours de visites dans les collèges avec Xavier VANDERBISE là sur... le... le canton de Saint-Fargeau-Ponthierry combien les principaux et l'encadrement est soucieux d'une dérive de plus en plus marquée, de l'impact notamment des réseaux sociaux et de la numérisation, des iPhones sur le comportement des élèves. D'ailleurs, il n'est pas tellement mentionné là, je me posais la question, est-ce qu'il y a une place suffisante faite dans cette sensibilisation à l'utilisation des iPhones ? C'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est... il faut, à mon avis, intégrer fortement les familles dans cette réflexion, et que s'adresser aux enfants ne suffit pas, et il me paraît absolument indispensable... et nous avons eu des demandes avec Xavier de la part des principaux disant : mais comment vous pouvez nous aider pour alerter les familles, les informer, les former sur l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants, de manière à ce que des règles, enfin vraiment une vraie transmission de bonnes conduites, de tous les dispositifs qui existent pour limiter l'accès des enfants à ces réseaux sociaux avec... et toutes les addictions qui vont avec puisqu'on est dans un phénomène de société absolument effrayant, voilà. Donc, je crois qu'il faudrait prolonger cette action de façon extrêmement forte avec l'ensemble des communautés éducatives dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Vincent, je... je pense que... tes remarques sont pertinentes, je voudrais apporter deux éclaircissements.

La première, la fameuse table ronde qui a été citée par Sarah, les représentants de parents d'élèves étaient présents. Les associations de parents d'élèves étaient présentes à cette table ronde.

La deuxième chose, « Marion La main tendue », Nora FRAISSE, pour ceux qui ne la connaissent pas, est elle-même une maman qui a été... dont l'enfant s'est suicidé, suite à du harcèlement scolaire. Ça a fait l'objet d'un livre, ça a fait l'objet d'ailleurs même d'un film. Donc, c'est au cœur, effectivement, aussi des réflexions que « Marion La main tendue », et que nous-mêmes et les enseignants, nous allons avoir sur ce dossier. Effectivement, les parents sont les premiers... la seule chose... c'est pourquoi les parents n'ont pas été mis tout de suite en

avant et que les campagnes tournent autour des, des enfants, parce que souvent c'est plutôt les petits copains... l'épaule du copain vers qui on va. Ce n'est pas tout... les adultes ne sont pas tout de suite les premiers vers qui on va se retourner. Donc c'est la raison pour laquelle, au début de cette campagne, on a mis les collégiens, les enfants au cœur du dispositif, mais bien entendu tout le monde sera associé - oui, enfin, on ne va pas y passer non plus...

Mme LACROIX. Juste pour information, Vincent, on travaille aussi avec l'association « E-Enfance », et il y a un film qui sera diffusé aussi à disposition des collèves à partir de novembre autour de ce... de ce que je disais... ce cyber harcèlement qui est étroitement lié évidemment, qu'on ne peut pas du tout dissocier. Et on a aussi pour projet, s'inspirant d'autres collèves de, de faire éventuellement des sets de table pour tous les collégiens où il y aura un petit récapitulatif sur tout ça.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui.

Mme GOBERT. Oui, en fait, en l'occurrence, c'est une demande de parole qui rejoint à la fois, Monsieur le Président, votre prise de parole, et celle sur la rentrée, et donc qui concerne la prise en charge du handicap.

On a une vraie difficulté, il ne faut pas se voiler la face, et je pense qu'on ne le dit pas assez, avec l'Éducation nationale, dès lors que nous ouvrons des droits à la MDPH qui soient ensuite concrétisés sur le terrain par la mise en action d'AESH. Cette année encore, on voit sur notre territoire, et je pense que nous sommes tous interpellés, des parents qui se retrouvent avec des enfants qui n'ont pas l'accompagnement nécessaire, sans parler de... d'aujourd'hui, du fait que malheureusement les AESH ne sont plus... sont souvent mutualisés et ne permettent donc pas un accès à l'enfant toute, toute la journée. On pourra en discuter un certain temps. Donc, ça, ça concerne à la fois le primaire, mais aussi le collège. Et puis, ensuite, on se rend compte aussi de la difficulté que peuvent avoir un certain nombre de parents, quand bien même on a des dispositifs d'aides qui existent sur nos territoires, notamment *via* le SAFA, mais qui est encore mal connu, de la mise en place des plans d'accompagnement personnalisé avec des vraies négociations des parents vis-à-vis des équipes dirigeantes des, des établissements qu'ils soient primaires ou dans les collèges. Et je pense que, là, il y a aussi un travail que nous... que nous devons faire de ce point... de ce point de vue-là. En tout cas, une grosse vigilance sur ce qu'est capable de faire l'Éducation nationale sur nos territoires en terme vraiment d'application des décisions de la MDPH.

M. LE PRÉSIDENT. Non, mais je vous rejoins totalement sur... sur ce sujet. D'ailleurs, l'Éducation nationale en a elle-même conscience, je crois qu'il faut... On le voit bien quand on discute avec les principaux...

Une chose est sûre, c'est qu'il y a d'énormes progrès à faire, mais je... Là aussi, le premier progrès qu'il faudrait faire, fait... notamment à l'égard de nos AESH, c'est une reconnaissance de la filière. Il est là aussi le problème. C'est qu'aujourd'hui, vous allez avoir de moins en moins de personnes qui... qui vont faire cette tâche, parce qu'il n'y a pas de reconnaissance, parce qu'il y a de la précarité. Donc, tout ceci fait que mis bout à bout, on se retrouve parfois dans des situations où on n'a personne alors que le poste a été ouvert, les heures ont été données, mais il n'y a personne pour le faire, parce qu'il... on a un problème de ressource. Donc, ça, c'est un vrai sujet, ça fait partie d'ailleurs de... d'un projet de loi où il y avait une vraie reconnaissance qui était faite pour, pour la filière, bon, ça n'a pas été retenu, c'est, c'est un... mais à mon avis, c'est l'un des problèmes.

Pas d'autre... Très bien. Alors, on va passer à l'ordre du jour. Alors, déjà je vous informe que le... la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 19 novembre à 20 heures 30, et dans la foulée, à 9 heures 30, excusez-moi. Non, c'est parce que j'ai mes journées qui sont complètement... à 9 heures 30. Je reprécise 9 heures 30, et à la suite on fera la commission permanente. C'est l'engagement que... qu'on avait pris tous ensemble, c'est d'essayer de

faire... le 19 novembre à 9 heures 30. Donc, bien sûr... bien entendu, la commission des Finances se réunira, elle, le mercredi 17 novembre, c'est ça Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous informe, par ailleurs, du retrait du rapport 4/10 de la séance d'aujourd'hui, le rapport qui était une subvention à l'association « Equalis » au titre de l'insertion sociale des gens du voyage. Je ne vous cache pas que je vais rencontrer rapidement les gens d'Equalis pour avoir quand même quelques explications, bon, voilà. Donc, pour l'instant, cette subvention est retirée.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Chers collègues, donc vous avez bien reçu les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques du 1^{er} et du 15 juillet dernier, en accord avec notre questeur. Vous avez tous pris, je suppose, connaissance de ces rapports.

Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce procès-verbal. Y a-t-il des observations ? Non. Donc, le procès-verbal est adopté.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, en vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 1^{er} mai 2021 au 3 septembre 2021. Bon, y a-t-il des objections ? Interrogations ? Non. C'est adopté.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés avenants notifiés entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 ? Y a-t-il des objections ? Non. Il est adopté.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, dans la continuité de la saga sur nos différents représentants dans les commissions, nous continuons avec la commission départementale de la coopération intercommunale - formation plénière.

Titulaires : Jean-Louis THIÉRIOT, Denis JULLEMIER, Sandrine SOSINSKI, Olivier MORIN, Vincent ÉBLÉ, Daisy LUCZAK, Xavier VANDERBISE, Bernard COZIC.

Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

Alors, Paris CDG Alliance, donc titulaires : moi-même. Suppléant : Olivier MORIN.

Y a-t-il des votes contre ? Très bien.

Centre culturel municipal de Villeparisis Jacques Prévert.

Titulaire : Emma ABREU.

Y a-t-il des objections ? Abstention ? Merci.

Donc, à la demande de Marianne MARGATÉ, on change de représentant au Collège public Georges BRASSENS à Saint-Mard.

Titulaires : donc, Marianne MARGATÉ et Nathalie MOINE.

Suppléants : Anthony GRATACOS et Mohamed KACHOUR.

C'est ça ? Parfait.

Alors, donc pas d'objection.

Conseil de familles des pupilles de l'État.

Titulaires : Anne GBIORCZYK et Emma ABREU.

Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

Action culturelle contre les exclusions et les ségrégations.

Titulaire : Emma ABREU.

Pas d'opposition ? Abstention ? Merci.

Association SOLiHA (Solidaire pour l'habitat) Seine et Marne, c'est Ex PACT 77.

Donc titulaires : Denis JULLEMIER, Bernard COZIC et Anne GBIORCZYK.

Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

Centre de ressources régionales de l'économie sociale et solidaire.

Titulaire : Anne GBIORCZYK.

Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Merci.

Comité départemental de Suivi des Victimes d'actes de terrorisme.

Titulaires : Emma ABREU, Marianne MARGATÉ.

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Très bien.

Maison de l'emploi du Nord-Est.

Titulaires : Sarah LACROIX.

Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

Maison de l'emploi et de la formation de Roissy-en-France.

Titulaire : Véronique PASQUIER.

Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

Maison de l'emploi et de la formation de Sénart.
Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI et Denis JULLEMIER.
Pas de vote contre ? Abstention ?

Alors, on a retiré la Maison de l'emploi et de la formation du Nord-Ouest 77, parce que ça n'existe plus.

Alors, Comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins et des transports sanitaires.
Titulaire : Bernard COZIC.
Suppléant : Anne GBIORCZYK.
Pas d'abstention ? Vote contre ?

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.
Titulaire : Bernard COZIC.
Suppléant : Anne GBIORCZYK.
Pas de vote contre ? Abstention ?

Alors, l'ESMS communal – EHPAD – Maison de retraite communale de Bray-sur-Seine.
Alors là, c'est Sandrine SOSINSKI, Olivier LAVENKA et Bernard COZIC qui seront titulaires.
Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

La même chose pour Crécy-la-Chapelle.
Donc là, titulaires : Anne GBIORCZYK, Véronique PASQUIER, et Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU.
Pas de vote contre ? Abstention ? Merci.

Alors là, maintenant pour la Maison de retraite communale de Donnemarie-Dontilly.
Titulaires : Bernard COZIC, Olivier LAVENKA, et bien entendu Sandrine SOSINSKI.
Qui vote contre ? Abstention ? Parfait.

La même chose pour Dormelles.
Isoline GARREAU, Bernard COZIC et Patrick SEPTIERS.
Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

Alors, Maison de retraite communale à La Ferté-Gaucher.
Anne GBIORCZYK, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU et... là, il nous manque quelqu'un. Alors, est-ce que... je ne sais pas, moi. Monsieur JOZON, je pense que Michel, vous savez... OK. Donc, on met... - Michel, on me dit est-ce que vous ne siégez pas en tant que Maire ? Peut-être Madame DELOISY. OK. Donnemarie-Dontilly aussi. Allez, je te remercie Nolwenn pour Donnemarie-Dontilly et Madame DELOISY pour La Ferté-Gaucher. Ça vous va comme ça ?

Alors, les Ormes sur Voulzie.
Sandrine SOSINSKI, Olivier LAVENKA et Bernard COZIC.
Pas de...

Maison de retraite communale Les Tamaris, qui devait être un vrai sujet, à Crouy-sur-Ourcq.
Ugo PEZZETTA, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU et Anne GBIORCZYK.
Ça vous va, pas de...

À Moret-sur-Loing/Orvanne.

Bernard COZIC, Isoline GARREAU et Patrick SEPTIERS.

Qui est contre ? Abstention ? Parfait.

La même chose à Nangis, alors on va avoir le même problème, donc Jean-Louis THIÉRIOT, Bernard COZIC, et il nous faut une troisième personne puisque Nolwenn est Maire. Donc, Sandrine, alors on met Sandrine, c'est bon Sophie, vous avez... bon.

Ensuite, à Rozay-en-Brie, Jean-Marc CHANUSSOT, Daisy LUCZAK et Anne GBIORCZYK.
Pas de vote contre ? Abstention ?

À Tournan-en-Brie, Bernard COZIC, Jean-Marc CHANUSSOT, il nous faut quelqu'un de l'opposition. Allez, parfait ! Madame MUNCH, Mireille.

Alors à Beaumont-du-Gâtinais, les Jardins de Chagot. Bernard COZIC, Isoline GARREAU et Béatrice RUCHETON.

Pas d'opposition ? Très bien.

Alors, pareil, là maintenant à Samois-sur-Seine.

Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY, et Bernard COZIC.

Pas de vote contre ? Parfait.

À Dammartin-en-Goële, Anne GBIORCZYK, Véronique PASQUIER et Anthony GRATACOS.

D'accord. Pas de vote contre ? Abstention ? Parfait.

Seine-et-Marne Emploi Handicap.

Alors, Anne GBIORCZYK, Béatrice COZIC, Emma ABREU, Sarah LACROIX, Véronique PASQUIER, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU et Sophie DELOISY.

Alors, Enfance de Provins, Rubelles et Pamfou.

Anne GBIORCZYK et Isoline GARREAU. Étant entendu qu'Anne sera présidente du Conseil d'administration.

Alors Bernard COZIC, Denis JULLEMIER, Sandrine SOSINSKI et Sara SHORT-FERJULE -
Pas d'opposition, pas de... très bien.

Alors, Foyer de Meaux.

Présidents du Conseil : Anne GBIORCZYK, Sarah LACROIX, Olivier MORIN, Bernard COZIC, Véronique PASQUIER, Marianne MARGATÉ.

Pas de vote contre ? Très bien.

Maison d'Enfants à Caractère Social de Luzancy.

Donc, Ugo PEZZETTA en tant que Président du Conseil d'Administration, Véronique PASQUIER, Sarah LACROIX, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU, Anne GBIORCZYK, et Sarah SHORT FERJULE.

Très bien.

Ensuite, PSL Francilien.

Titulaires : Bouchra FENZAR-RIZKI, et Nolwenn LE BOUTER, nos deux sportives. Alors, s'il y avait une troisième place, honnêtement, elle était pour Virginie, mais elle est... il n'y a pas trois... une place.

Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature.
Béatrice RUCHETON, Bouchra FENZAR-RIZKI, et Véronique PASQUIER.
Suppléants : Véronique VEAU, Emma ABREU, Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU.
Pas d'opposition ?

Conférence des financeurs du sport.
Bouchra et Nolwenn.
C'est bon ?

Conférence Régionale du sport. La même chose.
Pas d'opposition ?

Alors, Association des Gîtes de France et du Tourisme vert de Seine-et-Marne.
Olivier MORIN, Thierry CERRI, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY et Véronique VEAU. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Association Départements et Régions Cyclables.
Olivier MORIN et Bouchra en suppléante.
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Est-ce qu'on en a fini maintenant avec les représentants ou est-ce qu'il y aura une nouvelle vague ? Il n'y en aura plus. C'est la bonne nouvelle du jour, ça.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons à la suite. Donc, par le 1/01, et je donne la parole à Olivier LAVENKA. Olivier.

M. LAVENKA. Oui, merci, Monsieur le Président. Chers collègues, vous savez que, que le Parlement débat en ce moment de la loi dite 3D. Il a été à ce stade, le texte, voté par le Sénat. Donc, on est au stade de la, la petite loi. Ce texte prévoit expressément la possibilité du transfert de décentralisation, donc de routes nationales à destination, le cas échéant, si elles le souhaitent, de plusieurs types de collectivités, régions, métropole et évidemment départements.

Pour trois raisons principales, d'abord la première, celle qui tient à l'état des chaussées, la couche de roulement, les couches de roulement évidemment, mais bien plus largement également à l'état des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques, notamment des bassins, voilà la première raison.

Pour une deuxième raison qui tient au caractère structurant des axes en question pour la Seine-et-Marne et pour les déplacements du quotidien des Seine-et-Marnais, deux axes importants : la Nationale 4, grand axe est-ouest ou ouest-est et la Nationale 36, axe majeur nord-sud.

Et pour une troisième raison qui tient à la légitimité politique du Département puisque vous savez que les routes font partie des trois grandes compétences des Conseils départementaux, le Conseil départemental va solliciter le transfert de deux routes importantes, deux routes nationales importantes en Seine-et-Marne, la Nationale 36, un chiffre : 10 000 véhicules/jour sur la Nationale 36, et la Nationale 4. Deux chiffres pour la Nationale 4 : 30 000 véhicules/jour de Pontault à Jouy-le-Châtel, puis 20 000 véhicules/jour de Jouy-le-Châtel aux limites territoriales de la Marne.

Bon an, mal an, sur ces deux axes, vous avez entre 18, selon les tronçons, entre 18 et 30 % de véhicules poids lourds qui circulent, sur un total donc de 196 kilomètres de routes nationales en Seine-et-Marne. Cela représenterait si ce transfert s'opère, 110 kilomètres de routes supplémentaires dans le giron départemental à rapprocher des 4 321 kilomètres de routes départementales existantes, ce qui signifie que cet objectif de reprise est tout à fait à la mesure d'un Département comme le nôtre de 1 400 000 habitants qui gère déjà 4 321 kilomètres de routes départementales.

Avec cette délibération, Président, si vous l'acceptez, on lance un processus, d'abord de négociation, négociation avec l'État sur le calendrier, avec l'objectif, vous l'avez dit Président, d'une reprise au 1^{er} janvier 2023. Ensuite, d'une négociation qui sera serrée, négociation de la compensation qui sera reversée au Département. Et enfin, d'une négociation tout aussi importante qui est celle du transfert des personnels des centres routiers qui gèrent actuellement des routes nationales dans notre Département. Évidemment, cette négociation se fera à la base... sur la base d'un chiffrage très précis qui est en cours de réalisation par la Direction des routes que je remercie de son travail depuis quelques semaines déjà sur ce sujet majeur.

Juste un mot de conclusion pour vous dire que c'est un sujet majeur. Ce n'est pas un sujet technique, il ne faut pas le prendre sous cet angle. C'est un sujet éminemment politique. Si sur un sujet comme celui des routes, le Département ne se positionne pas à un moment où la loi offre la possibilité de transfert, je pense que les Seine-et-Marnais auraient beaucoup de difficultés à le comprendre d'autant que vous le savez, Île-de-France Mobilités a délibéré il y a quelques jours dans la même direction pour solliciter le transfert de routes nationales à la région Île-de-France dans un contexte de, de discussion franche et amicale évidemment avec le Conseil Régional puisque la Présidente du Conseil Régional a accepté, mais c'était bien naturel que les départements aient un droit d'option prioritaire sur les routes qu'ils souhaitent reprendre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Daisy, l'avis de la commission des Finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des questions ? Oui.

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous proposez donc aujourd'hui de nous positionner sans attendre le vote définitif de la loi 3DS comme cela vient d'être dit, pour obtenir le transfert de deux routes nationales importantes et structurantes de notre territoire, la RN36 et la RN4.

Nous sommes bien entendu en accord avec l'analyse sur l'état particulièrement détérioré de ces voiries structurantes pour notre territoire, n'ayons pas peur des mots, elles sont en quelque sorte à l'abandon. Nous pouvons également tous acter que l'opération que vous nous proposez ne peut pas être une bonne affaire financière pour le Conseil départemental, mais on prend parfois des décisions qui ne vont pas toujours dans le sens, je dirais, d'un meilleur équilibre de nos finances, et parfois nécessité fait loi. Nous sommes, en effet, instruits par le précédent du transfert d'une fraction importante de routes nationales vers les Conseils départementaux, en 2005, la décentralisation dite Raffarin... peu nombreux sont certes aujourd'hui les membres de notre Assemblée ayant connu cette période. Vous-même, Monsieur le Président, avez rejoint notre Assemblée, je crois, en 2008, quelques années après, mais, enfin, on peut néanmoins avoir une vision sur cette question sans forcément avoir participé, je dirais, au *process* de décentralisation de l'époque et avoir constaté dans les années qui ont suivi, je dirais, les tensions, car évidemment l'État n'avait pas, comme il est habituel en matière de décentralisation de compétences, transféré au Département les crédits en volume suffisant pour assurer un entretien satisfaisant du réseau routier transféré. Même si, il faut l'observer, l'État respecte bien ses engagements, sinon nous serions allés au contentieux juridique. Le problème, c'est que ces engagements sont biaisés. On nous dit qu'on va nous transférer la totalité des moyens que l'État consacre aux routes qu'il nous transfère, sauf que comme on réduit la dépense dans les années qui précèdent, dans les années référentes, qui servent au calcul des moyens, on réduit sensiblement les investissements et les charges d'entretien, évidemment au bout du compte précisément le compte n'y est pas. Et donc, nous constatons donc que les crédits qu'il consacre aujourd'hui, que l'État consacre aujourd'hui à ces voiries, comme à l'ensemble de son patrimoine routier est largement insuffisant à un entretien satisfaisant, et faute de quoi derrière nous n'aurions pas à débattre de la proposition, parce qu'on se satisferait que l'État assume convenablement, je dirais, la responsabilité qui est la sienne. Alors, bien entendu nous comprenons l'importance, également pour les utilisateurs de ces routes nationales au quotidien, plus de 45 000 véhicules, enfin des chiffres qu'Olivier LAVENKA évoquait et qui sont évidemment différents selon les fractions de routes que nous observons, mais enfin un trafic tout à fait substantiel, nous comprenons tout à fait que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de conduite, l'absorption du trafic et surtout la sécurité qui est une question tout à fait déterminante.

Bien entendu également, nous souscrivons aux priorités que vous affichez, notamment le développement des synergies entre les transports en commun et le réseau routier. Nous n'opposerons pas l'un à l'autre comme certains peuvent être tentés de le faire, je pense que ce sont deux sujets, je dirais, tout à la fois disjoints et voilà qui s'influencent mutuellement, mais ce n'est pas parce qu'on est favorable au développement des transports en commun qu'il faut négliger les réseaux routiers, et nous validons également le programme d'actions que vous envisagez pour améliorer la performance environnementale et la réduction des nuisances en soulignant quelques questions singulièrement importantes sur certains points de ces deux axes, comme celle des nuisances phoniques lorsque les voiries traversent des zones, je dirais, urbanisées et habitées.

Notre interrogation porte sur la temporalité et sur l'état des voiries lors du transfert. Pour la temporalité, tout d'abord, nous avons ces débats autour de la loi 3DS – vous n'avez pas quitté le Parlement, Monsieur le Président, depuis suffisamment longtemps pour ne pas être bien au fait de la façon dont les choses fonctionnent - Donc, les débats autour de cette loi peuvent permettre d'encadrer ces nouveaux transferts afin que ceux-ci se passent dans les meilleures

conditions financières possibles pour nos collectivités, et en précédant l'appel, nous nous privons des garanties légales que le Parlement pourrait nous apporter dans ce cadre légal en évolution. Cette négociation directe avec l'État sans encadrement juridique nouveau fragilise, nous semble-t-il, un peu la position de notre collectivité départementale.

Interrogation également sur l'état de la voirie au moment du transfert. Il est courant et nos collègues peuvent le voir au fil de nos délibérations, quand nous transférons des voiries départementales aux communes que les voiries soient remises en état avant le transfert. C'est peut-être beaucoup demander à l'État, mais c'est bien le moins quand les charges ultérieures seront quant à elles en passif pour notre collectivité. Il en est de même pour les dépenses d'investissements lourds pour, par exemple, la mise à deux fois deux voies de la RN36 ou les déviations sur la Nationale 4 que vous rappelez. L'État s'est engagé à réaliser ces aménagements depuis des années, enfin il y a toujours un discours favorable, je dirais, autant que de principe, si je puis dire, comme sur bien d'autres projets d'ailleurs. Et, je pense, par exemple, à la mise à deux fois trois voies de la Nationale 104 à Pontault-Combault qui peine à aller jusqu'à la Nationale 4. Donc, on déplace les bouchons, mais on ne les résorbe pas vraiment. La solution que vous proposez un portage par le Conseil départemental et une participation financière de l'État, elle permet à ce dernier de s'en sortir sans doute à bon compte.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons donc avec vous cette délibération, car nous ne sommes pas hostiles au principe de la reprise qui paraît, je dirais, nécessaire compte tenu de l'état des faits, que nous ne pensons pas être en capacité de pouvoir changer de notre seule volonté, mais vous l'aurez compris, il s'agit plutôt d'un « oui, mais », un « oui, mais », un « oui, mais » avec une remise en état des voiries avant le transfert. Un « oui, mais », avec le lancement sous maîtrise d'ouvrage de l'État, des aménagements auxquels, je dirais, il s'est engagé.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour défendre à la fois les intérêts des Seine-et-Marnaises et des Seine-et-Marnais qui ont besoin de liaisons routières sûres, et ceux du Département qui ne peut pas à lui seul pallier tous les manquements de l'État.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier, je... je ne vois pas, je ne vois pas... rebondir après.

M. LAVENKA. ... Dans le même état d'esprit, on préfère les « oui, mais » au « non, sauf si ». Et en l'occurrence, on est exactement dans le même état d'esprit, vous avez compris. Je le redis, c'est évidemment un débat technique. J'aurais pu évoquer tout à l'heure, mais on l'a évoqué en commission, le sujet absolument majeur des ouvrages hydrauliques sur un tronçon que vous connaissez bien qui est le tronçon, en gros, entre Ozoir et Tournan où il y a des vrais, vrais problèmes, donc c'est un sujet technique. Ça sera un sujet budgétaire, il faudra mener la négociation, mais c'est d'abord un sujet d'affirmation politique du Département et singulièrement de, de notre Département. Et, il faut surtout penser, parce qu'il ne faut pas rêver une seule seconde, l'État ne mettra pas à deux fois deux voies un nouveau tronçon de ces axes dans les deux ans qui viennent. Il ne réparera pas les bassins le long de la... la RN, la RN4, et il ne fera pas de créneau de dépassement, parce que ça peut être un sujet important pour la sécurité routière dans un délai rapproché. Ce qui est important de retenir c'est que sous le contrôle de... de notre Sénateur, il me semble que l'urgence a été déclarée sur ce texte, ce qui veut dire que la loi sera votée vraisemblablement avant la fin de l'année... voilà, bien sûr... que la loi sera votée avant la fin de l'année, ce qui veut dire que les négociations qui seront engagées avec les services de l'État seront à peu près concomitantes avec le, le vote définitif de la loi. Donc, encore une fois, il ne faut pas tant penser à l'état des chaussées aujourd'hui, il est déplorable. Il faut surtout penser à ce que le Département pourra faire pour améliorer la sécurité routière, la qualité environnementale des routes, notamment en lien avec des nouvelles couches de revêtements qui seront moins bruyantes, avec l'isolation phonique peut-être à certains endroits, il faut absolument que le Département se positionne sur ce sujet, c'est ce qui est en fait demandé aujourd'hui à l'Assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, simplement... simplement pour, bien entendu, entre à la fois, l'intervention de... de Vincent ÉBLÉ et d'Olivier LAVENKA, je... je suis entièrement d'accord... par les observations qui ont été faites. Maintenant, il y a trois questions qui se sont posées à nous. La première question, c'est : pourquoi la 36 et la 4 ? Pourquoi pas la 3 ? Pourquoi pas la N2 ? Bon. Comme Olivier, vous l'a... vous l'a bien dit, il y avait cet axe nord-sud, l'axe est-ouest, ouest-est ou sud-nord, comme vous voulez. Bon.

Un autre partenaire qu'on... qu'il ne faut pas oublier, c'est la Région, parce que négociation bien entendu avec l'État, mais aussi négociation avec la Région *via* Île-de-France Mobilités, puisque c'est Île-de-France Mobilités qui pilote ces transferts. Là, on a voulu, c'est pour ça, je comprends la notion de... on pourra peut-être donner du temps au temps, mais là, on voulait absolument mettre dans le marbre les deux axes que nous voulions absolument avoir dans le patrimoine du Département.

La 2^e observation, c'est que quand je discute avec mes collègues, Présidents de Départements, et notamment de l'Essonne, qui eux-mêmes ont déjà été beaucoup plus loin dans la procédure, je me suis dit, bon, peut-être nous aussi, il faut qu'on rattrape un peu ce temps-là.

Troisième chose, et là je me retourne vers nos parlementaires, vous allez être amenés à voter, à préparer le budget de l'État, je pense, honnêtement, et là je m'adresse à l'ancien Président de la commission des Finances du Sénat, je ne suis pas sûr que les routes nationales vont être la priorité du budget primitif 2022. Une fois que j'ai dit ça, je crois que j'ai apporté aussi une partie de la réponse à la nécessité, entre guillemets, l'urgence, des travaux à faire comme l'a bien dit Olivier tout à l'heure. Voilà, simplement ce que je voulais apporter comme précision. Alors, qui est contre ? Oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. J'aurais une petite question, vraiment une seconde, est-ce que la délibération, si je comprends bien ce que nous dit Olivier LAVENKA, que vous nous proposez aujourd'hui, va vous permettre en tant qu'exécutif de rentrer dans cette négociation ?

M. LE PRÉSIDENT. Exactement.

M. ÉBLÉ. Mais, de toute façon, au bout du *process*, il vous faudra sans doute revenir devant notre Assemblée pour valider les choses.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait.

M. ÉBLÉ. Donc, on aura des éléments de conditions.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait.

M. ÉBLÉ. Donc, sous cette observation, évidemment, je confirme un vote... je confirme un vote favorable pour rentrer dans cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Oui.

M. GAUTIER. ... Effectivement est un... un dossier stratégique sur plein de, de, de, de points de vue. Son importance aussi pour le... pour le Département, pour ses... pour ses finances, pour son organisation future et pour les, les... l'organisation qu'il faudra mettre en place. Ces deux axes dont on parle sont effectivement des axes stratégiques pour... pour notre... pour notre Département. Moi, j'insiste, je ne vais pas reprendre les éléments que j'ai pu aborder en commission ou qui ont pu être abordés là, mais juste sur deux points, je souhaite que ce dossier ne soit pas simplement regardé d'un point de vue d'entretien, de, de routes, mais aussi dans, dans son environnement global et ça a été rappelé dans les chiffres et notamment sur le pourcentage de camions qui traversent des zones qui sont quelques fois des zones rurales, mais aussi qui sont des zones urbaines avec des nuisances notamment sonores qui aujourd'hui, et des zones de bruit qui ont été identifiées comme telles depuis des dizaines d'années, mais qui n'ont jamais été traitées. Et, dans ce dossier, il faudra que ces points-là soient aussi des points qui soient vus avec précision, qui fassent par... qui fassent l'objet de l'évaluation qui est en cours aussi, qui ne doit pas être simplement sur l'état de la couche de roulement, mais aussi sur les dispositifs qui sont à mettre en place pour améliorer la vie de nos concitoyens et des habitants de ces zones qui sont traversées notamment au niveau de la Nationale 4.

Et un tout dernier point sur lequel on devra être attentif, c'est que si on prend ces deux axes en gestion, Monsieur le Président, vous le rappeliez, pourquoi pas d'autres, mais il y a aussi les reports éventuels de trafics qui pourraient être engendrés par des axes qui pourraient être revisités, qui pourraient être... dont des voies pourraient être doublées ou aménagées, et qui pourraient amener à des reports de trafics, je pense notamment à la Nationale 4, et qui pourraient être encore plus préjudiciables pour ces, pour ces territoires. Donc, il faut qu'il y ait aussi, qu'on ait une attention et que l'on soit dans tous les endroits où les discussions se feront aussi sur les autres axes et sur la circulation stratégique dans ce département, et notamment sur le flux des camions avec notamment tout notre département qui est traversé, comme nous le savons chacun d'entre nous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, en tenant compte des remarques des uns et des autres, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie, et bien entendu on vous tient au courant de l'avancée de ce dossier, qui à mon avis, est très, très, très important pour notre Département.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. On passe au point 1/02, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, sur l'adoption de plusieurs contrats ruraux pour les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois, Moisenay, Montigny-le-Guesdier, Pamfou, Vimpelles, et Voinsles. La commission permanente de la région s'est quant à elle déjà prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la commission des Finances, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis favorable

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le point 1/03.

M. LAVENKA. Oui, pour trois avenants à des contrats ruraux de première génération pour les communes de Saint-Hilliers, Fontains et Fontaine-Fourches.

Pour Saint-Hilliers, il s'agit de... d'une substitution d'actions, et pour les communes de Fontains et de Fontaine-Fourches pour une prorogation d'un an du contrat respectivement jusqu'en mai 2022 pour Fontains et jusqu'en mars 2023 pour Fontaine-Fourches.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, avis de la commission des Finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/04.

M. LAVENKA. Oui, pour un nouvel avenant au contrat intercommunal de développement de la communauté de communes du Pays de Montereau, avec l'abandon d'une action, et la définition de deux nouvelles actions qui consistent en l'aménagement d'un local commercial, et en la création de bureaux supplémentaires au centre d'affaires du Pays de Montereau. Un nouvel avenant, j'espère que c'est le dernier, mais je n'en mettrais pas ma main à couper.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Avis de la commission des Finances, Jean-Louis. Jean-Louis ne nous entend pas. Ah, on arrive à lire sur sa bouche, il dit conforme.

M. THIÉRIOT. Avis conforme. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Merci. Il en est resté quoi... Qui est contre ? Abstention. Merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05.

M. LAVENKA. Oui, ça concerne la commune de Fontainebleau, dans le cadre du CID, et qui sollicite un délai pour le versement du solde de subventions s'agissant des travaux de rénovation de l'Église Saint-Louis. C'est un délai qui courrait, si vous en êtes d'accord, jusqu'au 28 novembre 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Avis de la commission des Finances. Pascal.

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Très bien.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06.

M. LAVENKA. Le même sujet de demande d'un délai supplémentaire pour le versement du solde d'une subvention, ça concerne cette fois-ci la communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing pour la réhabilitation de la piscine avec un, un délai qui serait porté jusqu'en novembre, le 5 exactement 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Avis de la commission des Finances. Pascal.

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/07, et c'est, c'est Thierry, Thierry qui nous le présente. Thierry.

M. CERRI. Oui. Merci Monsieur le Président, Chers collègues. Donc, il s'agit d'une modification des limites territoriales des communes de Chessy et de Montévrain qui permettra à la commune de Chessy de développer des installations sportives, et qui permettra à la commune de Montévrain d'avoir l'assiette foncière de la totalité de la société BIC. voilà.

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Qui est contre ? Abstention ?

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. 1/08, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, très rapidement, le... dossier d'organisation de la viabilité hivernale. C'est un dossier en tout point comparable à celui qui a été soumis l'année dernière, et l'année d'avant également. Juste un mot pour souligner l'importance des conventions avec les communes, il y en a pratiquement 200 qui sont passées pour les interventions sur les routes dites de niveau 3, donc les routes sur lesquelles le Département n'intervient pas tout de suite, en urgence, et vraiment on a besoin de ces conventions, et on remercie les communes de la qualité des échanges et du travail effectué entre le Département et elles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Avis de la commission des Finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, qui est contre ? Abstention ?

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le point 1/09, qui normalement aurait dû être présenté par Olivier MORIN, donc c'est... vas-y, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, ça concerne la répartition des produits 2019 et 2020 des amendes de police. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons eu cette année, une, une bonne nouvelle avec un montant plus élevé que ce que nous attendions, ce qui nous permettra au-delà de la répartition qui se fait traditionnellement chaque année, d'affecter 1 600 000 €, de mémoire, supplémentaires, au titre de cette répartition pour financer les contrats FER dans leur dimension voirie puisque cette année, ça a été une année, vous le savez, record en nombre de contrats FER, fonds d'équipement rural, et donc ça nous permet d'avoir un petit peu plus d'oxygène pour financer l'ensemble des, des demandes des communes. Il faut savoir que c'est 197 communes, vous avez la liste annexée, 197 communes qui bénéficient de cette répartition cette année.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Avis de la commission des Finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le point 1/10, Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Alors, il s'agit d'approuver le programme technique de l'opération de construction routier de Bray-sur-Seine, qui se tient sur la commune de Jaulnes, et l'enveloppe financière afférente pour 2 600 000 € pour les travaux, 2 866 000 au total, et ça concerne à la fois bureau, base vie, atelier, stockage, hangar, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. Avis de la commission des Finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous quittons donc les rapports de la série 1 pour les rapports de la série 2. Je passe la parole à Xavier VANDERBISE. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, ce rapport est apparu nécessaire. C'est l'approbation du programme pour la réfection des cours d'un parking, et la mise en place de préau et le traitement des espaces extérieurs dans 4 collèges de Seine-et-Marne. En effet, il est apparu nécessaire de faire des travaux aux collèges Henri IV à Meaux, à Henri Wallon à Savigny-le-Temple. Deux tranches optionnelles concerneront les collèges Georges Sand à Mouroux, et les Hyverneaux à Lésigny. Il convient en préalable le lancement de maîtrise d'œuvres afin d'approuver le programme technique de l'opération, et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle totale des travaux qui s'élève à 1 980 000 € TTC pour la tranche ferme en valeur juin 2021, et à 2 570 000 € TTC toujours en valeur juin 2021 pour la tranche optionnelle.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, la commission des Finances.

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contres ? Des Absentions ? Merci pour tous ces collègues.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 2/02. Je voulais simplement, deux minutes, féliciter vraiment à la fois la Présidente du Conseil d'administration du SDIS, mais aussi le contrôleur général, pour les 50 ans, qui en fin de compte était plus les 51 ans que les 50 ans, mais ça a été une journée magique. Bravo à tous les bénévoles. Bravo à tous les sapeurs qui, je le sais, ont travaillé depuis des jours et des jours, et bien sûr bravo à Madame la Présidente.

Mme VEAU. Bien, donc le Département soutient l'engagement et les activités des sapeurs du service départemental d'incendie et de secours, le SDIS 77, au service de la population seine-et-marnaise. Il s'associe à la journée anniversaire du corps départemental des sapeurs-pompiers en soutenant l'événement par le biais d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € au profit de l'association CSDP 77, un demi-siècle d'histoires. Je vais laisser la parole à Isoline qui va peut-être nous parler brièvement de cette journée qui... à laquelle malheureusement je n'ai pas pu me joindre étant donné qu'il fallait aussi se déployer sur toute...

M. LE PRÉSIDENT. C'est la journée du patrimoine.

Mme VEAU. C'était la journée du patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT. Et Véronique a été partout, dans le nord, dans le sud, dans l'ouest, dans l'est. Partout.

Mme GARREAU. Merci, Véronique, merci Président. Effectivement, on a eu beaucoup de chances, parce qu'en plus le soleil était au rendez-vous, donc c'est une réelle récompense pour l'ensemble des, des bénévoles qui organisent ce type d'événement. Je voulais les... les féliciter chaleureusement de leur organisation qui a... qui leur a pris de nombreux jours, tu l'as souligné Président, mais de nombreux mois de préparation puisque les 50 ans du corps départemental auraient dû avoir lieu l'an dernier, effectivement, ce qui ne nous a pas empêché que l'événement remporte un franc succès, avec plus de 7 500 visiteurs sur la journée.

L'événement a été un symbole fort pour le grand public, mais aussi pour les familles des sapeurs-pompiers et puis les anciens qui étaient présents. Alors à cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu maintenir cet événement en 2020, mais l'événement était à la hauteur de notre Département puisque nous étions précurseurs en 1970 en matière de départementalisation. C'est une célébration qui a commencé par une messe à Saint-Aspais. Ensuite, il y a eu des expositions, un défilé, des défis sportifs, de nombreux stands et puis des démonstrations qui ont rythmé toute la journée.

Je tiens d'ailleurs, à ce moment de mon propos, à remercier l'ensemble des élus qui ont trouvé un moment pour venir. Je sais que le week-end était chargé. En tout cas, ils sont venus nombreux, témoigner leur soutien à l'engagement de chaque jour des sapeurs-pompiers. J'espère aussi que cette journée aura été l'occasion de favoriser et de faire naître des vocations chez le plus jeune public.

Je veux ici souligner l'accompagnement du Conseil départemental au SDIS pour cet événement, mais pas seulement puisque la convention qui nous lie apporte au budget de fonctionnement plus de 111 000 000 € et en investissement plus de 4 000 000 €. L'augmentation du budget qui a été donc signée dans le cadre de la convention, mais pas seulement puisque nous avons signé un protocole en début 2020 qui va nous permettre des recrutements, chose qui n'a pas été faite depuis plus de 10 ans. Le SDIS aujourd'hui, c'est 1 250 sapeurs-pompiers professionnels, 3 000 volontaires, 700 jeunes sapeurs-pompiers, 320 agents administratifs pour 69 centres d'incendie et de secours, plus de 100 000 interventions par an, ce qui représente à peu près une intervention chaque 5 minutes. C'est un établissement agile qui s'adapte en permanence avec des spécialités, elles aussi adaptées aux différentes spécificités de notre département et à ces risques bien entendu. Nous sommes également expérimentateurs. Donc, à l'instar de la départementalisation il y a 50 ans, aujourd'hui, nous sommes expérimentateurs sur l'outil NexSIS, c'est un outil de traitement des alertes, le 112 qui sera par

la suite déployée à l'échelle nationale et sur laquelle je suis très impliquée. Et, je veux d'ailleurs à ce stade souligner la présence également de Jean-Jacques HYEST, samedi, qui a été à de nombreuses reprises, et dans ces diverses missions à l'initiative de la départementalisation en Seine-et-Marne, mais aussi en France.

Et puis, je profite d'avoir la parole pour saluer l'engagement de l'ensemble des sapeurs-pompiers qui forment le corps départemental, qui sans faille ont répondu présent depuis nombreux mois face à la crise sanitaire, qui est venu s'ajouter à la sollicitation quotidienne, donc je pense notamment aux MASH qui a été installé à Jossigny. Je pense aux vaccinodromes. Je pense au public prioritaire qui ont été vaccinés par les sapeurs-pompiers. Je pense aussi à la vaccination, à la formation à la vaccination, pardon, qu'on a mis en place au sein du SDIS, et puis, je n'oublie pas évidemment notre présence et notre solidarité à l'étranger avec les deux hôpitaux qui ont été mis en place à Haïti, le rétablissement de l'eau potable, et puis notre présence au Liban, il y a quelques mois.

Merci, Président, de la confiance que tu m'as renouvelée pour la présidence de ce conseil d'administration. Tu peux compter sur ma détermination, d'ailleurs vous pouvez tous le faire.

Notre engagement se poursuit avec notamment un grand moment à venir sur lequel je compte sur l'implication de chacun d'entre nous, sur la présentation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques qui vous sera très certainement soumis avant la fin de l'année. Je suis évidemment très fière et vous pouvez l'être aussi de notre SDIS, et puis je rebondis simplement sur la première délibération qui nous a été soumis puisqu'évidemment nous avons des politiques qui sont transversales avec celles du Département, et le fait de reprendre la N... la N4, pardon, et l'A36 va forcément induire sur la sécurité routière comme on l'a abordé et forcément sur la sollicitation des sapeurs-pompiers en Seine et Marne.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Avis de la commission de Finances, Jean-Louis. Il dit encore avis conforme.

M. THIÉRIOT. Avis conforme, voilà, le temps que le micro arrive, ça prend un peu de temps, mais avis conforme évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Y a-t-il des demandes de parole ? Bon, pas d'opposition, pas d'abstention. Merci. Nous passons au... pardon ! Non, Vincent, non.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/03, Véronique.

Mme VEAU. Le Département soutient les propriétaires publics et privés pour la restauration et l'entretien du patrimoine monumental dans le territoire. A ce titre, il est proposé une 2^e répartition des crédits portants sur plusieurs actions d'investissement qui visent à soutenir la restauration des monuments publics et privés pour un montant total de... global de 377 751 €. Vous avez la répartition des subventions au titre de l'exercice 2021 avec 345 631 € pour le... les patrimoines monumentaux publics, et ensuite 32 120 € pour le patrimoine monumental privé. Et vous avez la liste des différents monuments qui sont aidés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Avis de la commission de Finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Abstention. Non, merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. 2/04, là, je donne la parole à Xavier VANDERBISE. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, alors comme tout le monde le sait, le Département a lancé à la rentrée 2021, une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement scolaire. Dans le prolongement de cette campagne et de la table ronde du vendredi 3 septembre dernier avec la participation d'élus départementaux, de représentants de l'Éducation nationale, de représentants des associations engagées sur ce sujet, il vous est proposé de mettre en place des actions de sensibilisation dans des collèges du Département et de mener une réflexion sur un programme départemental de lutte contre les violences scolaires en établissant dans un premier temps un partenariat avec l'Association « Marion FRAISSE, la Main Tendue », sur une durée de deux ans pour un montant de 21 000 € par année scolaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Avis de la commission des Finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Parfait !

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons dans la série des rapports 3, et je vais passer la parole à Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la création de la SEM Île-de-France Loisirs, votée par l'Assemblée départementale le 24 septembre 2020, il convient aujourd'hui d'approuver le pacte d'actionnaires permettant sa constitution officielle, mais aussi d'approuver les nouveaux statuts adaptés en conséquence. Il convient également d'autoriser la création d'une SPV (Société de projet) qui aura en charge l'administration et la gestion de l'Île de loisirs et Vaires-Torcy. Enfin, il est proposé d'autoriser une garantie d'emprunts du Département pour constituer et financer la SEM. Si je peux juste rajouter la stratégie d'investissement, donc consiste à faire porter des grands investissements structurants et... qui sont estimés à 12 millions d'euros sur 15 ans. Et donc, le Conseil départemental a un capital social à hauteur de 15 %.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Avis de la commission de Finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame GOBERT Julie.

Mme GOBERT. Oui, Monsieur le Président, la SEM a effectivement été créée, il y a un an, par une délibération qui est passée au Conseil régional, puis par, par chez nous, qui a fait déjà l'objet d'un débat entre, entre nous-mêmes si, en fait, la forme de la SEM ne nous indisposait pas, mais aujourd'hui, on est avec d'une part les statuts et la création d'une SPV, sauf que sur la SPV, nous n'avons aucun détail même dans les délibérations de ce qu'elle sera concrètement. Est-ce que vous aurez plus d'indications à nous donner là-dessus ? Il en est de même au niveau régional, on ne sait pas très bien la structure qu'elle va, qu'elle va prendre. Elle n'est même pas évoquée, et ce qui nous interroge aussi, c'est que dans cette... dans ces statuts, on a quand même une minorité de blocages qui est celle des actionnaires privés. On sait bien qu'une SEM, c'est pour pouvoir s'entendre partenaires privés – partenaires publics, mais que néanmoins l'enjeu, c'est que, nous, en tant que collectivités locales, nous puissions avoir notre mot à dire, et surtout sur un point qui avait été soulevé autant par vous que par nous, pour que ces Îles de loisirs restent ce qu'elles ont été au départ, c'est-à-dire la possibilité d'offrir à toutes les familles, et notamment aux plus vulnérables, la capacité de bénéficier dans l'ensemble de, de sport et de loisirs liés à l'eau ; or on sait que ça devient de plus en plus problématique sur un certain nombre de loisirs et qu'on a un questionnement sur, sur certains de nous autres quand elles ne deviendraient plus accessibles gratuitement. Alors, pour... pour cela, on vous demande, en fait, un petit peu un complément d'information notamment sur la SPV.

M. LE PRÉSIDENT. Bouchra, sur une tenue de l'accord, m'a demandé, peut-être à Marc de nous éclairer un peu.

M. VANDERBISE. Alors, sur... pour reprendre dans l'ordre, sur la SPV, le principe aujourd'hui, c'est d'autoriser la création, parce que sans une décision à... sans décision du Département et de la Région qui autorise la SEM à créer la société de projets, on ne peut pas créer la société de projets. La société de projets donc elle sera constituée au, au moment du Conseil d'administration du 5 octobre qui, qui constitue réellement la SEM. Et à partir de ce moment-là, l'ensemble des documents pourront être... pourront être transmis. Étant entendu que dans une logique de gestion de ces, de ces entités, la société de projets rencontre à la SEM qui rencontre à ces actionnaires. Il n'y a pas d'intervention directe autre que par, par un comité de surveillance, appelons-le comme ça, de la SEM sur la société de projets, donc le Département, à aucun moment, il sera amené à intervenir directement sur la société de projets. La société de projets étant l'entité, si on remonte à la jeunesse du, du montage que la Région a, a élaboré, c'est la société de projets qui est attributaire en réalité de la DSP, que la Région a fait pour, pour conduire l'Île de loisirs, donc le montage juridique est relativement complexe. Donc

aujourd'hui, on est bien dans ce cadre-là. Et donc, dès le 5 octobre, en réalité, effectivement, on peut... on pourra même prévoir une information lors d'une prochaine séance sur la manière dont la société de projets est constituée. La SEM est majoritaire, et il y a deux autres... deux autres actionnaires qui sont présents dans la société de projets qui sont RÉCRÉA en tant que spécialistes de la gestion des sites de loisirs, et donc c'était l'élément déterminant, et ENGIE, et ENGIE Solutions en tant que spécialiste de maintenance de... maintenance technique de... de sites de loisirs, donc on est vraiment sur une... sur un volume opérationnel qui est, qui est guidé par la manière dont on a répondu à la DSP. Sur la vocation de l'Île de loisirs, le montage qui est aujourd'hui proposé par la Région est un montage qui ne remet pas en cause la finalité des Îles de loisirs, c'est une juste une nouvelle forme d'organisation de la gouvernance, et qui pour l'instant est spécifique à la base de loisirs Vaires-Torcy qui n'est pas encore projeté sur, sur d'autres Îles de loisirs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, enfin, une chose est sûre, il faut effectivement qu'il y ait un point précis, lors d'une prochaine séance, voilà. En la matière, c'est une volonté de la Région. Gardons, presque comme le dit Christophe, nos prérogatives en termes d'investissements, c'est ça. Sur le reste, c'est la Région qui pilote, mais ça n'empêche qu'il faut effectivement une transparence, qu'il y ait une bonne explication, et que nous restions vigilants. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point suivant, après que j'ai changé le parapheur qui est le point 4/01, donc pacte santé. C'est Anne GBIORCZYK. Qui va vous le présenter.

Mme GBIORCZYK. Oui, bonjour à tous, donc il s'agit d'approuver et de signer un contrat local de santé avec la communauté de communes de la Brie-Nangissienne. Donc, je vous épargne de vous rappeler que ces contrats de code santé visent à organiser, à mettre en œuvre des politiques de santé au plus près des besoins des territoires, et donc il nous est proposé aujourd'hui d'approuver la signature de ce nouveau contrat local de santé, avec la Brie-Nangissienne, voilà, au titre du schéma des solidarités. Pour mémoire, ce dispositif existe donc depuis 2009. Et, un certain nombre de territoires Dammarie-les-Lys, Meaux, Nemours, Melun Val de Seine, Marne Chantreine, Coulommiers, Montereau, Provins et Paris-Vallée de la Marne ont aujourd'hui mis en place de dispositif. Je ne peux que saluer les initiatives territoriales en termes de santé sur lesquelles nous pourrions nous appuyer dans le cadre de notre politique volontariste pour redonner un accès, aux Seine et Marnais, aux soins qu'ils méritent. Évidemment, j'invite tous les territoires à réfléchir sur ces dispositifs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Quel est l'avis de la commission des Finances, Jean-Louis, surtout en restant prudent au volant ?

M. THIÉRIOT. Avis conforme. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

M. THIÉRIOT. Et, j'en profite pour m'excuser auprès de l'ensemble de l'Assemblée, j'ai été convoqué ce matin par le chef d'État major de la Marine à la suite de l'annulation des contrats en Australie, d'où ma présence à distance et en train de remonter en Seine-et-Marne, voilà donc. Je suis vraiment confus de cette intervention distancielle.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Si tu croises un Américain, dis-lui bonjour – Qui est pour ? Qui est contre ? Merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02. Donc, toujours Anne.

Mme GBIORCZYK. Alors, il s'agit d'évoquer un avenant numéro 2 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (le CDPPE) qui a été signé en septembre 2020 entre le Département, le secrétariat d'État et l'ARS. Aujourd'hui, une grande partie des objectifs ont été atteints, en particulier le... la reprise, le travail de reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence, la mise en place des services dans les MDS, les SAFA, vous savez ces services à l'intention des séniors et des aînés et des personnes handicapées et des aidants ou encore la réorganisation de la mission de protection maternelle et infantile. En conséquence, les partenaires ont... mais un certain nombre d'actions n'ont pas été menées. Donc, les partenaires ont communiqué des sommes plafonds dans l'attente de notifications définitives des crédits qui tiennent en compte d'éventuelles réfections. Donc, au titre des fonds de l'État visant à financer des actions, nous sommes sur un montant de 2 849 000 €. Au titre du FIR piloté par l'ARS, nous sommes sur un montant de 1 086 104 €. Et enfin, des fonds versés directement au ESMS, aux établissements pour un montant 1 070 000 €.

Je préciserais qu'un certain nombre de... de projets doivent être recalibrés et que deux nouvelles actions puisqu'on en profite pour adapter à l'environnement de 2021, et des années à venir, donc une fiche 39 a été ajoutée dans le cadre d'un objectif 14 pour développer des relais parentaux en vue d'expérimenter un dispositif de relais parental à l'attention des 0-6 ans et une fiche 40 a également été ajoutée portant sur l'accompagnement spécifique des anciens enfants de l'ASE dont les missions locales et les foyers jeunes travailleurs, et c'est un sujet que je réévoquerais rapidement sur la délibération 4-8... 4/08.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Avis de la commission des Finances, Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, oui – allez-y.

Mme GOBERT. Monsieur le Président, Chers Collègues, on va vous présenter dans ce rapport le bilan des actions engagées en 2020 au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Et, je souhaite, tout d'abord, remercier nos équipes de... des PMI, et de l'aide sociale à l'enfance qui ont su, pendant la crise sanitaire et encore aujourd'hui, rester au plus près des enfants et des familles dont nous avons... dont nous avons la charge, et prendre en charge un certain nombre de situations préoccupantes qui ont pu augmenter pendant cette période. Et, on a eu aussi échos d'un certain nombre de souffrances des professionnels qui peuvent être en grande tension puisque les équipes n'ont pas forcément le nombre de personnes nécessaires alors que nous sortons de cette crise sanitaire, nous devons plus que jamais agir pour un accès facilité à un soutien psychologique pour les jeunes que nous devons protéger. Ils ont souvent, et on le sait tous, des parcours traumatiques que ce soit les enfants qui ont été confiés à l'ASE classiquement ou les mineurs non accompagnés. L'expérience du confinement a parfois aggravé les choses et le besoin d'accompagnement. Alors évidemment, le Département n'est pas responsable de l'état de la psychiatrie et plus encore de l'état catastrophique de la pédopsychiatrie et du manque criant professionnel dont on ressent tous les résultats sur notre... sur nos territoires. Il nous semble toutefois que nous renforcer nos dispositifs et nos partenariats pour assurer un meilleur accès aux soutiens psychologique des jeunes qui nous sont confiés. Vous mettez, par ailleurs, l'importance de la mise en place des SEFA et l'importance de ce nouveau dispositif dans la prise en charge des enfants en situation de, de handicap. Nous saluons ces, ces dispositifs, mais nous rappelons que cela a été... ces nouveaux services ont été créés sans augmentation budgétaire, à personnel constant alors qu'en fait on a augmenté les, les missions qui étaient confiées à ces personnels. Nous nous inquiétons donc des capacités, en fait, au sein des MDS et de ces équipes plus particulièrement à faire, à faire l'ensemble du travail qui leur échoit. Par ailleurs, vous présentez dans ce bilan de votre action 2020, de nouveau, votre système de gratification pour les enfants de l'ASE que vous

estimez méritants. Je me répéterai, mais en l'occurrence, pour nous, il n'y a pas d'enfants méritants de l'ASE. Ce sont tous des enfants qui ont des parcours extrêmement difficiles, et l'évoquer montre encore votre dimension un petit peu paternaliste qui est tout petit peu gênant au regard des difficultés que rencontrent ces enfants, et aussi des... de tout ce qu'on déploie dans l'aide sociale à l'enfance.

Concernant les projets 2021, nous approuvons les mesures de redéploiement que vous proposez notamment concernant l'accompagnement spécifique des anciens enfants de l'ASE dans les missions locales, et dans les foyers de jeunes travailleurs.

Sur l'ensemble de ce contrat, nous saluons enfin l'engagement de l'État sur ce sujet, qui est essentiel, mais qui a été longtemps délaissé. Toutefois, nous regrettons que les deux mesures qui avaient été annoncées initialement par le Gouvernement ait peu à peu été abandonnées, la fin de toute sortie sèche de l'ASE que nous avons défendue avec véhémence au sein de cette Assemblée et au cours de la campagne, et la prise en charge renforcée des enfants pendant les 1 000 premiers jours de... de leur arrivée dans, dans ce monde. Si le Gouvernement a renoncé à ces ambitions, ce n'est pas notre cas. On sait qu'un certain nombre de Départements sont extrêmement engagés sur ces questions-là, et nous pensons que la Seine-et-Marne pourrait le faire aussi. Donc, nous continuons à défendre la systématisation des contrats jeunes majeurs pour l'ensemble des sortants de l'ASE sachant très bien au regard des statistiques l'avenir si on ne le fait pas. Nous continuons à demander un suivi spécifique aussi de l'enfant, des enfants pendant les 1 000 premiers jours y compris en investissant plus seulement dans les modes de garde efficaces et accessibles dans tous les territoires de notre Département. Je vous remercie.

Mme GBIORCZYK. Ça marche, là – oui - bien évidemment, et je vous remercie de l'avoir fait, saluer le travail des équipes, qui ont été... alors je ne sais pas si elles étaient... on pourra dire en première ligne ou deuxième ligne, mais ils ont assumé alors je parle sous le contrôle du Directeur. Ce sont des équipes que je rencontre depuis trois mois, mais dont on voit qu'elles ont beaucoup donné qu'elles sont très motivées, et qu'elles ont vraiment rempli leur part d'accompagnement auprès des... auprès du public qu'ils suivent. Par ailleurs, et ça a été dit aussi, nous le savons tous, ce confinement et la crise sanitaire, ça été un... un vecteur de... qui a aggravé les inégalités, voilà. Et puis, pour ce qui concerne l'avenir et l'accompagnement des équipes, un certain nombre de recrutements sont en cours, là aussi je parle sous contrôle du Directeur, et je prévois aussi aller à la rencontre de cette équipe puisque une restructuration a été mise en place de cette PMI pour associer aussi une dimension santé, et à l'occasion de ces rencontres bien évidemment l'idée c'est d'être à l'écoute, de partager avec eux leur, une partie... une toute petite partie de leur quotidien, et de voir dans quelle mesure, quels sont les moyens dont ils doivent disposer pour les aider dans l'exercice de leur mission. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne, y'a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Daisy, avis de la commission des Finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Donc, nous passons à la 4/03. Je laisse la parole donc à Anne GBIORCZYK.

Mme GBIORCZYK. Voilà, donc nous sommes cette fois-ci dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, toujours le même CDPPE. Il vous est proposé de signer une Convention avec l'Association DEFI Autisme, convention qui portera sur la mise en œuvre d'accompagnement auprès d'enfants en situation de handicap, voilà. Dans le cadre de ce contrat, cette fiche action concernant les enfants et les parents en situation de handicap ont été identifiés et un projet de convention avec le service d'aide et d'accompagnement à domicile spécialisé DEFI Autisme prend donc tout son sens dans le cadre de cet... de cet objectif, et de cette action qui préconise de diversifier les modes d'accompagnement et de soutien des parents d'enfants en situation de handicap. Donc afin de permettre aux services d'intervenir sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne, une antenne vient d'être créée dans le territoire nord et il est proposé d'approuver la signature d'une convention avec DEFI Autisme. Ces interventions prévoient, une intervention, pardon, d'un psychologue de DEFI Autisme, d'interventions auprès des parents d'enfants en situation de handicap. On sait que le... le quotidien et surtout les perspectives peuvent parfois être extrêmement compliquées, et on sait, et je l'entends régulièrement, au CDAPH et je ne doute pas que je l'entendrai encore cette après-midi, il y a une vraie souffrance des parents qui ont aussi, aussi besoin d'être accompagnés dans leur quotidien, un soutien des professionnels de la protection de l'enfance et une participation d'un psychologue à la commission départementale de prévention de rupture de parcours visant à identifier les besoins de l'enfant. Le budget concernant cette action pour les trois derniers mois de l'année 2021 est réparti de la manière suivante : 20 000 € au titre du Département, et 10 000 € au titre de l'État. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, merci Anne, une convention importante sur un sujet majeur. Des observations ? Des questions ? Non. Pas d'avis contraire.

Mme LUCZAK. Et avis conforme de...

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme de la commission des Finances, merci, Daisy. Pas d'abstention. Merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Bernard, l'avenant, un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

M. COZIC. Oui merci Olivier, chers collègues. Oui, alors il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver l'avenant n° 1 qui fixe les montants de la participation de l'État pour cette année, à hauteur de 2 103 859 euros. Répartis de la manière suivante : 1 024 000 euros au titre de l'accompagnement et de l'orientation, 75 620 euros au titre de la formation des travailleurs sociaux, 67 576 euros au titre de la mise en place des référents de parcours, 92 900 euros au titre du premier accueil social inconditionnel, 148 414 euros au titre de la prévention des sorties sèches de l'ASE. 610 000 euros de fonds dits marche de manœuvre et 83 994 euros d'abondements complémentaires au titre de la nouvelle action en faveur de la mobilité des bénéficiaires du RSA.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bernard, pour être tout à fait précis... Ah, allez-y.

Mme SHORT-FERJULE. Merci Monsieur le premier Vice-Président. Chers collègues, 2,1 millions d'euros, voici la somme que l'État a décidé, en 2021, d'allouer au Conseil Départemental pour la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. 2,1 millions d'euros, cela peut paraître beaucoup, c'est d'ailleurs plus que les années précédentes, même si nous devons relativiser cette somme avec l'intégration des fonds d'appui aux politiques d'insertions. Mais 2,1 millions d'euros reste très loin de l'enjeu. En tout cas, reste très loin de l'affichage gouvernemental de faire de la lutte contre la pauvreté une cause nationale. En 2020, le Gouvernement a demandé aux Conseils départementaux de flécher l'ensemble des crédits du plan pauvreté vers le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Nous étions en pleine crise et cela pouvait se comprendre. Cependant, nous avons tous pu constater que la crise sanitaire, loin de faire disparaître la pauvreté, l'avait aggravée pour ceux qui la subissaient déjà et mis de nouveaux seine-et-marnaises et seine-et-marnais dans un dénuement dramatique. Très souvent des étudiants, des travailleurs précaires ou encore des personnes âgées. Vous nous proposez, pour 2021, de flécher 1,8 millions d'euros aux allocataires du RSA, soit 80 % de l'enveloppe. Bien-entendu l'action du Conseil Départemental en faveur de l'insertion des allocataires doit être affirmée en cette période de crise. Pour autant, les difficultés sociales qui préexistaient et qui étaient à l'origine de ce plan pauvreté existent toujours et elles ne sont plus traitées. Par exemple, que faire avec moins de 150 000 euros d'engagement contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'État semble avoir abandonné son ambition de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité. Nous devons reprendre ce combat, au niveau du Conseil Départemental collectivement des solidarités et aller plus loin pour lutter contre le non-recours et pour accompagner tous les jeunes vers l'émancipation. Bien entendu nous voterons cet avenant, qui permet de renforcer les politiques départementales, mais ce n'est pas suffisant pour réussir l'enjeu, mais c'est toujours 2,1 millions d'euros utiles pour les seine-et-marnaises et seine-et-marnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard ?

M. COZIC. Oui, chers collègues, je ne peux que m'associer à ce que vous venez de nous dire, mais aujourd'hui ce sont les faits, les faits sont là. Nous accompagnons, nous Département, sur l'ensemble de ces politiques, ce qui doit être mis en place. Effectivement, je ne peux aller que dans votre sens, l'État n'a pas mis les moyens nécessaires sur ce plan.

M. LAVIOLETTE. Bien, merci Bernard. Pour être tout à fait précis, deux chiffres, ces 2 millions c'est 1 % de ce que le département dépense chaque année pour le financement du RSA, 1 %. Ça en dit long. Et puis pour être tout à fait précis, l'État a eu la délicatesse de nous signaler que le montant qui nous serait attribué au titre de cette convention n'était pas de 2 103 933 euros, mais 2 103 859 euros. Donc il y a eu 74 euros de moins que ce qui était prévu et ils ont tenu à nous le signaler, on les en remercie. D'autres prises de paroles ? Non ? Pas d'avis contraires ? Commission des finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LAVIOLETTE. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci !

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons au 4/05, je laisse la parole à Bernard COZIC. Bernard ?

M. COZIC. Merci Président. Donc il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver cet avenant qui précise les moyens consacrés par Pôle Emploi, au dispositif d'accompagnements global, dont le retrait des postes dédiés sur Chessy et La Ferté-sous-Jouarre. À savoir, un nombre d'entrées désormais fixé à 563 participants en accompagnement global sur un flux constant de 85 demandeurs d'emplois. Avec un portefeuille pour un ETP en 2021 contre 765 participants en accompagnement global sur le flux constant de 70 demandeurs d'emploi dans le cadre de la convention initiale approuvée lors de la séance du 19 décembre 2019. Une mobilité des conseillers Pôle Emploi est désormais actée par 5,6 pour 5 agences, contre 7,2 pour 7 agences auparavant. Du côté du Département, une mobilisation d'au moins 10 personnes ressources, chargées d'assurer l'interface entre les conseillers dédiés de Pôle Emploi, les travaux sociaux des MDS ou encore les partenaires, contre 14 auparavant. Par ailleurs le département de Seine-et-Marne et Pôle Emploi décide d'un commun accord de renforcer leurs efforts sur les autres territoires pour y assurer l'attente des objectifs en 2021. Pour rappel, à la fin de l'année 2020, le bilan de l'accompagnement global était de 509 entrants, sur un objectif de 765, avec un taux de retour à l'emploi de 46,5 %.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Y a-t-il des demandes de paroles ? Très bien. Avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Donc le 4/06, donc nous n'aurons pas de vote, mais ce sera une prise d'acte.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc Bernard garde la parole.

M. COZIC. Alors il est également à noter que le Département est actuellement en train d'évaluer l'ensemble des dispositifs d'insertions par l'emploi, (C'est-à-dire Job77, DuoDay, le hub de la réussite), afin d'impulser une véritable politique en matière d'insertion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Merci chers collègues, et particulièrement Monsieur Le vice-Président qui a fait très concis dans la présentation de la note. Je ne le serai pas autant. Puisqu'effectivement vous avez décidé, en 2015, de pointer du doigt les allocataires du RSA pour permettre au budget départemental de baisser la charge des allocations, 56 millions donc depuis sa création. Pour cacher vos intentions, vous avez inventé le concept de « Juste droit ». Et donc dans l'inconscient de la majorité, vous assimilez les allocataires du RSA à des profiteurs, potentiellement à des fraudeurs. Vous tentez d'ailleurs, depuis cette date, de transformer ceux et celles qui s'opposent à votre politique à des défenseurs de la fraude aux prestations sociales. Je veux rappeler ici notre positionnement, qui ne change pas. Nous sommes bien entendu favorables à la lutte contre la fraude aux prestations sociales, comme nous sommes favorables à la lutte contre la fraude sociale des entreprises ou la fraude fiscale.

Nous sommes aussi avec la même exigence favorable au respect des allocataires du RSA et de leurs difficultés et des freins qui empêchent à leur insertion. On a l'occasion d'en parler en commission et aussi sur nos territoires, freins qui peuvent être nombreux : santé, logement, handicap et autre. Concernant la fraude, vous savez malgré vos discours qu'elle est traitée avec l'État, dans le cadre du comité de lutte contre la fraude et pas dans le cadre de commission de « Juste droit ». Ceux et celles qui tombent dans vos filets sont le plus souvent des personnes qui ont été radiées de Pôle Emploi. Chacune et chacun d'entre nous rencontrons dans notre entourage, ou lors de nos permanences, des Seine-et-Marnais qui se retrouvent radiés de Pôle Emploi pour 1 001 raisons qui relèvent souvent de l'administratif. Ne ratez jamais d'une heure le fait de vous mettre à jour. Chacune et chacun d'entre nous sait que parfois, quand la pauvreté de décrochage arrive, répondre à des convocations et rester mobilisé est compliqué. La gestion administrative de ces cas n'est pas pour nous la solution. Nous préférons l'accompagnement social. Et d'ailleurs, outre les lectures passionnantes de programme présidentiel que nous lisons en ce moment, chacun et chacune, il y a aussi de très bons ouvrages, notamment de chercheurs, qui montrent à quel point ce contrôle des personnes qui sont bénéficiaires des prestations sociales, est une dérive fondamentale de nos systèmes et de nos collectivités. Donc j'encourage notamment à lire Vincent DUBOIS, parce que quand on fait des recherches sur le long terme, on se rend compte que l'on surcontrôle les plus précaires, mais en plus ce qui est une forme de régulation morale des conduites derrière notre manière d'agir et qui est de plus en plus étendu et qui pose question. Alors que plutôt que de pénaliser les allocataires, il faudrait s'engager résolument dans la lutte contre le non-recours. C'est encore quelque chose que nous ne cessons de répéter mais qui est relativement importante puisqu'elle représenterait plus de 30 % des allocataires possible. Cela relève de notre responsabilité première que chacun puisse bénéficier des droits qui sont les siens. Naturellement, les politiques ont un coût. Si l'on fait une règle de 3, qui a l'avantage de la simplicité, l'on pourrait estimer à 72 millions supplémentaires pour notre seule collectivité. Le montant des allocations, si l'ensemble des allocataires en droit à prétendre le RSA le faisait. Cette question, du coup, doit être traitée. On en est tout à fait d'accord. Et nous dénonçons avec vous, depuis longtemps et dès la création du RSA. D'ailleurs, quelle que soit la majorité du moment, la sous-compensation des allocations individuelles de solidarité par l'État. Et c'est pour cela que nous proposons, une nouvelle fois, que notre département soit candidat à la recentralisation de l'allocation du RSA. Parce que ça nous permet

aussi de sortir de cette politique du « Juste droit », qui n'a de nom et aucune efficacité en tant que telle pour permettre de remobiliser les gens dans une trajectoire. Nous prenons naturellement acte de ce que vous avez présenté comme bilan très succinctement. Mais cela ne veut pas dire, vous l'aurez compris, que nous adhérons à votre vision de la société et à votre vision des allocataires du RSA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, Madame Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Oui. Bon je partage évidemment ce que vient de dire Julie. Donc je voudrais rajouter quelques éléments concernant en effet le bilan qui nous est présenté de 2020. Donc votre politique du « Juste Droit » n'a pas failli pendant cette année 2020, cette année 2020 de pandémie. Alors que notre Département était capable de mobiliser des moyens financiers importants, que nous avons d'ailleurs soutenus pour venir en aide aux entreprises aux milieux associatifs, etc. Les allocataires ont eu le droit, avec la même rigueur, à l'application de votre politique punitive qui considère a priori l'allocataire du RSA comme un fraudeur. Votre mémoire l'illustre bien, la proportion accordée au dispositif de contrôles et de luttes contre les fraudes est deux fois plus importante que celle accordée à l'orientation ou à l'insertion professionnelle dont il fait si peu mention. Cette année 2020 a pourtant été particulière : perte massive d'emplois, notamment des contrats d'intérim et de CDD. Fermeture des services publics ou réorganisation difficile avec le passage au télétravail avec des effectifs limités. Uniquement 102 retours à l'emploi des allocataires du RSA par le dispositif JOB 77. Et on comprend pourquoi en cette période de pandémie. Aggravation de la précarité et de la pauvreté, comme les différentes associations caritatives de notre département en ont témoigné en décembre dernier. Peut-être, ce qui vous intéresse c'est le nombre de sanctions étudiées : 2 422 comme l'an dernier et vous le précisez, malgré le contexte sanitaire. Et le montant de 2 millions d'indus qui n'a pas été versé en 2020. Il est fortement dommage pour les Seine-et-Marnais les plus en difficulté que vous ne déployez pas les mêmes moyens humains et financiers pour vous attaquer à cet enjeu essentiel, que Julie a rappelé, celui du non-recours aux prestations et notamment au RSA. Assurer l'accès des Seine-et-Marnais à leurs droits, voilà un objectif qui redonnerait ses couleurs au mot solidarité. Et qui permettrait de combattre très concrètement des situations de pauvreté dans lesquelles les adultes et les enfants sont enfermés. Une politique volontariste donc. Ambitieuse, en matière d'accompagnement. Une politique juste, dans le sens de justice. Et non une politique juste, dans le sens d'une politique au rabais que vous appliquez. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Oui ? Denis JULLEMIER, Denis.

M. JULLEMIER. Oui merci Monsieur le Président, je voudrais juste m'exprimer pour témoigner, en tant que Président de 2 équipes pluri disciplinaires du RSA, celle de Sénart et celle de Melun. Je trouve que vos propos, Julie et Marianne, sont offensants, presque blessants pour le travail que nous faisons dans ces équipes pluri disciplinaires du RSA. Le « Juste droit », nous l'assumons, c'est en effet ne pas tomber dans un assistanat qui est peut-être, pour lequel vous avez une prédilection et vous en faites peut-être un *business* électoral. Il faut se rappeler qu'avant notre arrivée en 2015, la plupart des allocataires du RSA n'avaient pas de référents. Ça a été, c'est nous, notre majorité qui a fait en sorte de pouvoir mettre un référent à chaque allocataire du RSA, parce que justement, nous cherchons à chaque fois la solution qui va les sortir d'une situation de précarité. Mais le « Juste droit », c'est en effet, les mettre aussi devant leurs responsabilités. Et c'est souvent, vous savez, les travailleurs sociaux qui nous demandent que ça passe en commission et qui nous demandent parfois de les bousculer, entre guillemets, si vous permettez l'expression, pour pouvoir avancer dans un chemin qui est celui de sortir d'une certaine précarité. Nous travaillons dans les commissions avec tous les travailleurs sociaux qui sont autour de la table, avec les instances, comme pour notre cas ici, avec ODE, avec Initiative 77, avec les CCAS des communes, avec Pôle emploi on les fait. Mais croyez-

moi, dans nos instances, il a toujours d'ailleurs un certain consensus pour traiter un certain nombre de sujets. Eh oui, en effet, il y a des fois des cas où les gens ne répondent à aucune sollicitation, à aucun rendez-vous, méprisent parfois leurs interlocuteurs, les assistants sociaux, etc. Et donc oui, le « Juste droit », nous l'affirmons et nous l'assumons, mais je ne peux pas laisser passer aujourd'hui, en cette séance, le fait que nous serions, en gros, les méchants et que vous auriez vous, le monopole du cœur. Ce n'est absolument pas ça qui se passe dans nos instances. Et je pense que mes autres collègues qui sont aussi présents dans les équipes commissionnaires du RSA, pourront témoigner. Et je trouve vos propos véritablement, encore une fois de plus, blessants et choquants.

M. COZIC. Merci Denis.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ?

M. COZIC. Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Président. Oui, vous avez juste oublié en propos introductif, de nous rappeler qu'avant 2015, il n'y avait que très peu de bénéficiaires du RSA qui avaient un référent. Je vous le rappelle, je ne vous donnerai pas le nombre. Aujourd'hui, les bénéficiaires du RSA qui sont radiés de Pôle Emploi sont réorientés vers les maisons départementales des solidarités, en fonction des problématiques qu'ils rencontrent, sont accompagnés. Ça, c'est une chose qui est, c'est une réalité du terrain qui m'est remontée et qui m'a encore été remontée hier lors d'une commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bon, je comprends, chacun est dans sa posture, parfois même dans la caricature. Moi je pense que cette politique de « JUSTE DROIT », il ne faudrait pas non plus la tirer vers le bas, comme vous le faites là. Parce qu'on a tous à y perdre dans cette histoire. Je crois que la bienveillance, ça a été rappelé par Denis, ça a été rappelé par Bernard, guide à chaque fois l'étude de chaque dossier, vraiment. Une fois que l'on a dit ça et je rebondis sur les propos tenus par Julie GOBERT, sur le fait, entre guillemets, que si on était candidat pour que le RSA revienne dans le giron de l'État et... Ce n'est pas si facile que ça, ce n'est pas si facile que ça. Et pour en avoir parlé avec Stéphane TROUSSEL, il y a très peu de temps, et lui-même qui va être en phase test, se pose encore beaucoup de questions. Car ce qu'il ne faudrait pas, c'est qu'à un moment donné, on retire toute la gestion, je dirais, de l'action sociale des départements, aux départements. Et c'est là qu'il faut être vigilants. Moi je vois petit à petit qu'il y a des choses, quand même, qui pourraient entraîner, eh bien l'explication sur le fait que : « Supprimons les départements, vous voyez, ils ne servent plus à rien. » Car la grande question qui se pose, et notamment ce qui fait l'objet de nos débats. Mais si demain le RSA repart dans le giron de l'État, c'est toutes les mesures d'accompagnement que vous votez et auxquelles peut-être vous pouvez vous opposer, mais souvent, il y a une inimité. Eh bien là, c'est la remise en cause de toutes ces mesures d'accompagnement. Et c'est la raison pour laquelle Stéphane TROUSSEL reste très vigilant sur cette facette. Maintenant vous avez raison sur le fait que le 1 %, le 1 euro dépensé = 1 euro remboursé, depuis des années, vous avez raison, toutes les majorités. Mais la seule chose que nous pouvons voir positivement, aujourd'hui, sur le transfert du RSA vers l'État. C'est simplement que l'on échappe à la montée en puissance du RSA. Puisque vous figez sur une date bien précise, sur une année bien précise. Donc là oui, pour les départements c'est confortable. Vous pouvez échapper à cette montée. Mais ce que j'attends de voir, c'est à la fois, parce que ça, ça a fait l'objet de discussions entre la Seine-Saint-Denis et l'État. OK, mais quelle compensation apporte le Département ? C'est quand même l'une des premières questions et sujet sur lequel on va voir justement cette mise en application. Deuxièmement, je vous le dis et vous le répète, c'est la politique d'accompagnement. Et puis pour finir, pour ce RSA, je voudrais simplement vous dire ma philosophie en la matière. Je suis pour le « JUSTE DROIT », fait comme il a été décrit. Car à un moment, à un moment, pensons à l'ensemble de nos concitoyens et je n'aimerais pas que certains dispositifs sociaux soient remis en cause, parce que justement l'abus a fait que, une majorité de concitoyens ne se retrouvent plus dans ces mesures. Ça, c'est le premier danger. Le

deuxième, deuxième observation que je vous fais. Je crois que nous devons tous unir nos forces et c'est la raison pour laquelle, des propositions vous seront faites, lors de prochaines séances, sur amener une partie de ces bénéficiaires du RSA vers le travail. Parce que c'est ça la solution de tout. C'est leur trouver du boulot. Et pour leur trouver du boulot, c'est avoir la bonne formation qu'il faut, en fonction notamment de nos bassins d'emplois que nous avons en Seine-et-Marne. Et ça, c'est ce que j'ai demandé à nos services et ce que j'ai demandé à nos élus de travailler. Voilà, simplement ce que je voulais vous dire sur ce dispositif. Maintenant, avis de la commission, ah non il n'y a pas. Bon avis de la commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, avis conforme. Mais il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Très bien.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 4/07 et c'est Isoline qui nous...

Mme GARREAU. Merci Président. Justement voici un rapport pour gagner en efficacité dans notre mission de gestion de RSA. En résumé, donc la politique dite du « JUSTE DROIT » est la ligne de conduite structurant du département de Seine-et-Marne et de tous ces partenaires en matière RSA, depuis 2015. En complément, les objectifs d'accompagnements des allocataires, des actions de coordination et de normalisation des modes de gestions de l'allocation, sont menés pour tendre à un service proche des bénéficiaires, accessible et équivalent sur l'ensemble du territoire. Cette démarche répond aux axes du schéma des solidarités 2019-2024 et s'inscrit plus particulièrement dans une recherche d'autonomie de l'utilisateur, d'égal accès aux services et de cohérence des actions menées. C'est pourquoi, après un processus de travail auquel ont participé les acteurs, je vous propose d'adopter une actualisation du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires territoriales, les EPT, qui intègrent les évolutions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Et dans ce rapport, vous trouverez donc les modifications sur le fond et sur la forme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non ? Avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 4/8, les subventions aux associations Anne GBIORCZYK. Anne ?

Mme GBIORCZYK. Oui, alors j'ai le grand plaisir de vous présenter une mesure d'accompagnement social, chers confrères et cher Président. Donc il s'agit de vous proposer de voter une subvention aux associations qui œuvrent pour l'insertion des jeunes. Voilà on sait que la lutte contre la précarité des jeunes est une véritable problématique. Nous étions hier à une table ronde, avec Monsieur le Directeur, notamment sur les problématiques du projet de loi sur la protection de l'enfance. J'ai découvert une expression que j'ai trouvée très parlante, on parle de « 18 ans moins le ¼ ». C'est-à-dire qu'on a un certain nombre de jeunes pour lesquels on se réveille un peu au dernier moment et ça devient compliqué. Donc il s'agit d'anticiper. Donc là, il vous est proposé de voter une subvention, à l'intention d'organismes et d'associations qui, soit dans le cadre de leur structure essentielle, soit par le logement, accompagne les jeunes de notre territoire, soit à partir de 16 ans, soit à partir de 18 ans, par les actions d'insertion sociales et d'insertion professionnelle. Donc il vous est proposé aujourd'hui, d'attribuer des subventions dans ce cadre-là, aux douze missions locales, aux 3 structures des écoles de la deuxième chance, sous la gestion d'un UP de la réussite. Ainsi qu'à des structures proposant des logements et un accompagnement adapté pour les jeunes, tout ceci pour un montant de 821 120 €. Une légère augmentation par rapport à 2020, de 60 000 euros. Dans les associations pour l'insertion des jeunes, évidemment, il y a ADSEA 77, qui gère le foyer de jeunes travailleurs de Melun. Il y a Relais Jeunes 77 qui est présent sur l'ensemble du territoire. On retrouve EQUALIS et l'association A.R.I.L.E pour un montant de 40 000 euros. Voilà.

M. GAUTIER. Parce que vous avez retiré à l'ordre du jour, le point 4/10, sur EQUALIS.

M. LE PRÉSIDENT. Mais c'est pareil pour là, pour cet... Avis de la commission des finances ? Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Etant entendu qu'on tient compte de l'observation qui a été faite. Voilà, Sophie, et côté finances. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Nous passons au 4/09, Bernard. Oh pardon excusez-moi Madame DELOISY.

Mme DELOISY. C'est juste que je ne prendrai pas part aux votes étant présidente de Mission locale.

M. LE PRÉSIDENT. Ah bien-sûr, bien entendu. Très bien.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Donc au 4/09, Bernard.

M. COZIC. Il s'agit de l'avenant à la Convention Annuellement d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M.) 2021, qui porte sur les contrats aidés d'insertion par l'activité économique. Donc responsable de la gestion du Revenu de Solidarité Active, le département co-finance, depuis de nombreuses années, les politiques de l'insertion par l'activité économique et les contrats aidés. L'engagement départemental est inscrit dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens, signée entre l'État et le département, pour l'année 2021. Cette convention annuelle d'objectifs et de moyens a été validée par l'Assemblée Départementale le 5 mars 2021 et prévoyait les objectifs suivants : le co-financement de 260 contrats uniques d'insertion, pour un montant prévisionnel d'1 409 000 euros. Le co-financement de 290 contrats à durée déterminée d'insertion, pour un montant prévisionnel de 1 729 000 euros. Et l'attribution d'une aide complémentaire, à hauteur de 2 350 000 euros. Il est proposé de conclure un avenant à cette convention annuelle d'objectifs et de moyens afin de définir une nouvelle répartition par efficience des postes de CDI et de l'aide complémentaire pour les structures relevant de l'insertion par l'activité économique. Par ailleurs, il est proposé de co-financer, à titre expérimental, 10 contrats uniques d'insertion jeune, pour les employeurs relevant du secteur marchand. Les nouveaux moyens proposés prévoient le co-financement de 270 contrats uniques d'insertion, pour un montant prévisionnel à hauteur de 1 439 000 euros. 289 contrats à durée déterminé d'insertion, pour un montant prévisionnel de 1 729 000 euros. Et l'attribution d'une aide complémentaire, à hauteur de 2 350 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui ? Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Excusez-moi, Monsieur le Président, chers collègues. C'est avec un petit décalage, en tout cas c'est sur la question de l'insertion des jeunes. Auparavant, sur le mandat précédent, vous nous permettiez, en tant que représentants de la minorité, de présider les FAJ sur les fonds d'actions jeunesse, sur les MDS où nous étions. Or, on a remarqué que ce n'était plus le cas. En l'occurrence parce que l'on peut comprendre l'application du fait majoritaire sur un certain nombre, sur votre présence sur un certain nombre de structures. Sur le FAJ, il n'y a pas d'enjeux politiques, mais ça permet aux conseillers départementaux et conseil départemental que nous sommes, d'avoir une vision aussi des problématiques que rencontre notre jeunesse, au-delà de nos représentations par ailleurs. Donc en l'occurrence, on aimerait à savoir ce qu'il en est concrètement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors de mémoire, là je me retourne vers les services. On a totalement désigné des gens ? À ma connaissance, on ne les a pas tous désignés. Donc il faut que je regarde ça. Je reviendrais vers vous mais pour moi, ils ne sont pas tous désignés. OK. Donc qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/10, bien entendu a été retiré.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/11 et je donne la parole à Denis, Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui Président. Il s'agit en effet du schéma territorial du logement et du cadre de vie de la CAF de Seine-et-Marne, pour la période de 2021 à 2026. Donc il s'agit en effet de renouveler son schéma directeur par rapport à la précédente période. Et là de le caler volontairement sur la période du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le PDHPD. Donc ce schéma a été construit, évidemment avec le département de Seine-et-Marne, l'union des Maires, la MSA, l'union départementale des allocations familiales, l'union départementale des CCAS de Seine-et-Marne, la DIF 77, l'action logement, l'AORIF 77, SOLIHA. Et l'enjeu de ce schéma directeur est de définir et rendre plus lisible la politique de la CAF de Seine-et-Marne, dans le domaine du logement et du cadre de vie. Et de renforcer son partenariat pour mobiliser les différents acteurs mais aussi également d'agir de manière coordonnée, en faveur des familles allocataires. Voilà. Et donc on a également le bilan du précédent schéma 2017-2020 qui fait en effet apparaître la bonne atteinte de l'ensemble des objectifs fixés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Y a-t-il des demandes de parole ? Très bien, qui est contre ? Abstention ? Parfait.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 4/12 et je passe la parole à Anne GBIORCZYK sur cette délibération très importante.

Mme GBIORCZYK. Absolument. Donc je reviendrai sur vos propos, Président, de début de séance, sur la politique volontariste que nous souhaitons mettre en œuvre en faveur de l'inclusion et pour l'accompagnement des personnes handicapées. Et le souhait que nous portons, je l'espère collégialement, de tendre vers une certaine exemplarité en matière de handicap. Et donc dans ce cadre-là, une première initiative concrète vous est proposée. Qui est d'œuvrer pour l'insertion des personnes en situation de handicap, dans la vie culturelle et patrimoniale et d'intégrer ceux-ci dans le cadre de la politique départementale. En effet, après avoir labélisé des sites patrimoniaux culturels et accompagné un certain nombre d'associations dans leurs initiatives, qui sont parfois, mais c'est de par la nature même des associations locales et qui sont parfois limitées dans le temps. Parce qu'on sait que c'est compliqué pour les associations d'avoir une visibilité à long terme sur leur fonctionnement.

Il s'agit de proposer des modalités plus générales et ouvertes et progressivement à l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne. Donc dans ce cadre, il vous est proposé de créer ce Pôle Art et Handicap, qui représente une opportunité pour approfondir la démarche engagée par le département, dans le cadre notamment de son schéma de l'autonomie. Ce pôle a en effet pour mission de garantir aux personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap, je tiens à le préciser. Un accès facilité à l'art et à la culture en permettant la mise en relation des structures culturelles et des établissements médicaux-sociaux qui accompagnent et accueillent ces personnes en situation de handicap et qui accompagnent leurs familles.

Donc des actions concrètes qui sont programmées, au titre de ce Pôle Art et Handicap sont les suivantes. La première des choses, c'est d'établir une cartographie des établissements culturels, aux services culturels et des établissements médicaux-sociaux. Pour mettre en relief les partenariats déjà mis en place, il en existe. Donc déjà s'intéresser à ce qui a été mis en place. Procéder à une analyse des besoins des diversités des pratiques et mettre en valeur les créations artistiques de personnes en situation de handicap, qui pourraient bénéficier d'un coup de projecteur. Accompagné d'une sensibilisation. La création d'un réseau pérenne, notamment au titre d'un contrat pluri annuel. D'organiser un certain nombre d'actions de formations et de sensibilisation des artistes et des professionnels de la culture, mais aussi des professionnels du médical et du social. Faire en sorte que ces deux mondes se retrouvent plus facilement, en tout cas leur donner les moyens d'y travailler. Mettre en place des projets de résidence et de création d'artistes, en lien avec des établissements médicaux-sociaux. Et organiser des projets artistiques, offre la possibilité d'accueil de spectacle avec des artistes en situation de handicap. Je tiens à préciser que le réseau Art et Handicap Francilien est aujourd'hui constitué de pôles départementaux auxquels participent les départements des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Ville de Paris.

Chaque département soutient financièrement ces pôles qui ont reçu le label et un financement de la part de la Région, mais aussi les services culturels de l'État. Et en Seine-et-Marne, ce sont les collectifs « Seine77 » qui réunit une vingtaine de compagnies d'équipement et de professionnels, et l'intercommunalité du Val Briard, qui seront les chefs de file de la démarche, avec l'appui du Conseil Régional et du Conseil Départemental, chère Véronique. Voilà, donc il vous est proposé aujourd'hui d'approuver cet engagement de principe avec les partenaires cités et d'approuver le financement du pôle, à hauteur de 50 000 euros pour sa partie de fonctionnement. Cette somme servira notamment à l'achat de concevables à des prestations ou des vacations, en appui aux équipes au sein d'établissements. Et un bilan annuel du pôle, évidemment, permettra d'ajuster les actions et de nous réadapter en fonction des besoins que nous aurons identifiés à la croisée de ces deux mondes. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui, Madame PICHERY.

Mme PICHERY. Oui Monsieur le Président, chers collègues. Nous sommes ici, chacun et chacune d'entre nous, dans nos Collectivités, confrontés à un même enjeu. Celui de comment offrir à tous un accès à la culture. Nous devons, et si j'ai bien compris c'est le sens de cette délibération, pratiquer « l'aller vers ».

Nous défendons l'accès à la culture qui libère, qui émancipe et qui fait société commune. Et pourtant, au quotidien, dans chacune de nos villes, et y compris dans notre département, nous ne trouvons pas d'offres adaptées pour chacun de nos concitoyens. Soit en raison de leur âge, que ce soit pour les jeunes publics, pour les plus âgés d'entre nous. Soit parce que c'est lié à un décrochage social ou scolaire. Ou bien encore, et c'est le sujet ici de cette délibération, en raison d'un handicap. Et n'oublions pas que le handicap n'est pas toujours visible. Et c'est ça sa difficulté.

D'où l'intérêt de ce dispositif, parce que le manque d'accès à la culture, c'est une forme de relégation qui nous amène droit vers le populisme. Alors notre département, grâce au festival IMAGO, a pris un temps d'avance pour l'accès à la culture des Seine-et-Marnais en situation de handicap. Sur cette base solide, vous proposez aujourd'hui d'aller plus loin et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le Pôle Art et Handicap doit cependant permettre d'aller plus loin encore et de dépasser les frontières de la communauté de communes du Val Briard, qui a bien voulu piloter le projet pour mécéner ensuite, nous l'espérons. Dans les établissements sociaux et médicaux sociaux, mais au-delà, dans l'ensemble des communes de Seine-et-Marne car comme l'a dit tout à l'heure Smaïl DJEBARA : « La Seine-et-Marne, elle est diverse. Elle ne peut s'enrichir que de sa diversité, qu'elle soit rurale ou en zone urbaine. » Et des difficultés de la ruralité, se trouvent aussi dans nos villes qui plus grande. Notamment sur la frange Ouest du département. Partout où les élus de gauche sont aux responsabilités dans les communes, nous serons des partenaires enthousiastes de cette initiative. Parce qu'il faut changer le regard du grand public sur le handicap. Parce que ce regard doit évoluer, dans le sens d'aller vers une volonté d'inclusion républicaine, qui doit être notre seul repaire. Et cette volonté d'inclusion républicaine, elle est forcément le socle de nos politiques publiques qui s'enrichiront de nos différences. Donc nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autre demande de paroles ? Bon, moi je me félicite de cette unanimité. Et c'est la raison pour laquelle, maire de droite, de gauche, du centre, DVD, ce que vous voulez. Quand on est devant le handicap, on l'est tous ensemble. C'est l'intérêt général. C'est simplement ce qui fait que les uns et les autres qui siégeons aujourd'hui dans cette séance, si nous avons un engagement politique, quel qu'il soit, quelles que soient entre guillemets nos convictions. Il y a au moins un dénominateur commun, voire deux : l'intérêt général et aimer les gens. Et aimer les gens. Donc il n'y a aucun problème mais surtout grand Dieu, ne tombons pas dans la politique politicienne, sur un dossier comme le handicap. Honnêtement, toutes les bonnes volontés sont bienvenues et je sais pouvoir compter sur les uns et sur les autres sur ce dossier. Merci. Alors, il faut que je rectifie, d'un point de vue technique, je n'ai pas demandé l'avis de la commission des finances, pour la 4/11.

Mme LACROIX. C'est un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour la 4/12 ?

Mme LACROIX. C'est un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien très bien...

M. THIERIOT. Avis conforme !!

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis vient de se réveiller.

M. THIERIOT. Non, non, Jean-Louis était parfaitement réveillé !

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Qui est contre ? Abstention ? Merci

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. La 4/13, Bernard.

M. COZIC. Oui merci Président. Il s'agit de la... on va parler de la Carte Mobilité Inclusion. Il s'agit de l'avenant n° 2 de cette carte. Alors afin de faciliter leur vie quotidienne, les personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie peuvent obtenir une Carte Mobilité Inclusion, ce qu'on appelle donc CMI. Chaque année, ce sont un peu plus de 5 000 CMI qui sont émises au profit des Seine-et-Marnais. La fabrication de cette carte est confiée à l'imprimerie nationale et est expédiée directement au domicile de son titulaire. Il vous est aujourd'hui proposé, au travers de cet avenant n° 2, d'élargir le processus existant de la demande de duplicata et, ou de second exemplaire de cette Carte Mobilité Inclusion. Cette nouvelle fonctionnalité est l'objet de cet avenant, permettra à la MDPH de faire des démarches sur le portail de l'imprimerie nationale pour le compte des usagers, avec l'édition d'un bon pour le règlement par chèque pour l'utilisateur. Le présent avenant est sans impact financier pour le département, ni d'ailleurs non plus pour la MDPH.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Y a-t-il des demandes de paroles ?

M. GAUTIER. Oui, je voudrais juste profiter du point pour parler non pas de complément autre chose, mais sur la mobilité et sur l'exemplarité en termes de handicap. J'étais hier à Ozoir-la-Ferrière pour signer une charte de la ville aidante avec France Alzheimer. Et on a noté une difficulté prégnante avec le PAM, le service de transport. Notamment pour aller assurer le transport vers les plates-formes de répit et vers les accueils de jour. Et c'est quelque chose qui pose une problématique forte dans notre département et qui est relevée par les associations mais aussi par l'ensemble des familles. Et je crois qu'au moment où on est dans le mois de l'aidant, ce serait bien qu'on apporte des réponses précises sur ce point-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je crois que c'est sous le contrôle du président qui, tous les deux sont en charge de cette problématique. On y travaille dessus, c'est un problème régional, puisque c'est quand même au niveau régional que les choses se font. Don on est en train de travailler effectivement pour essayer de rectifier ces problèmes que rencontrent nos concitoyens. Pas d'autres demande de paroles ? Avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Parfait.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons au 4/14, Anne GBIORCZYK.

Mme GBIORCZYK. Oui, il s'agit de mettre en œuvre une convention relative à la communication par voie électronique entre le département et le tribunal de Meaux, ainsi que le tribunal de Melun. Il s'agit là d'accélérer les processus de transmission et quelque part aussi, d'une certaine façon, de faciliter le quotidien de nos agents dans l'exercice de leurs missions. Donc depuis 2019, nous sommes engagés dans une démarche de dématérialisation des dossiers des enfants confiés dans les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Et la transmission des rapports et des notes se fait par voie électronique. Ce système permet une transmission en temps réel. Et pour sécuriser ces échanges de documents, entre le département et les partenaires de la protection de l'enfance, l'utilisation de la plateforme Acronis est privilégiée. Pour la juridiction, le ministère de la justice a souhaité privilégier l'utilisation de la plateforme extérieure d'échanges sécurisés, dénommée PLEX. Et pour se faire, il a élargi l'accès aux partenaires de confiance de l'État et notamment les Conseils Départementaux. Il vous est donc proposé aujourd'hui, de signer la convention nous permettant d'autoriser l'utilisation de la plateforme dite PLEX, du ministère de la justice, pour les échanges de documents nécessaires dans le suivi des dossiers des enfants qui nous sont confiés par décisions judiciaires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? On va prendre des nouvelles de Jean-Louis alors. Quel est l'avis de la commission des finances, Jean-Louis ?

M. THERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors dans la série des rapports 5, nous allons commencer par Béatrice. Si vous voulez bien en plus nous faire une petite présentation de la 5/01 et la 5/02, qui sera complétée par Jean-Marc.

Mme RUCHETON. Oui, merci beaucoup Président. Donc avant de passer la parole à Jean-Marc CHANUSSOT, pour la présentation des deux prochains rapports, relatifs aux actions menées en 2020 dans le cadre du plan départemental de l'eau. Et de l'assistance technique départementale et de l'animation des territoires. Je souhaitais tout d'abord affirmer le fait que la politique de l'eau en général et la prévention des inondations en particulier, est l'une des grandes priorités de notre exécutif pour ce mandat. En effet, au regard des inondations récurrentes que nous subissons depuis plusieurs années. Et du fait que nombre de collectivités nouvellement en charge de la compétence GÉMAPI, ne sont pas en mesure de l'assumer pleinement, le Président a décidé de revoir notre dispositif de soutien aux collectivités concernées, afin qu'il soit réellement à la hauteur des enjeux pour les communes et pour la Seine-et-Marne tout entière. Et c'est à ce titre que Jean-Marc CHANUSSOT et moi-même, serons amenés à travailler de concert dans les semaines à venir, pour pouvoir vous proposer le ou les dispositifs adéquats. Je vous remercie et Jean-Marc, à vous. Merci.

M. CHANUSSOT. Merci chère Béatrice. Je peux y aller. Nous allons former un binôme pour ce sujet. Donc en fait ce rapport sur les bilans des actions 2020 du plan départemental de l'eau. Donc sur les thèmes de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, de la reconquête de la qualité de la ressource, de l'amélioration, du patrimoine naturel, en lien avec les milieux aquatiques et la fédération des acteurs autour de la politique de l'eau. Il inclut également les chiffres clés des rapports de l'observatoire de l'eau en Seine-et-Marne 2020.

Donc il vous est proposé d'approuver le 4^{ème} bilan annuel du troisième plan départemental de l'eau, PDE n° 3. Ce bilan s'articule autour de 6 axes du PDE. Donc accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire. Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable. Reconquérir la qualité de la ressource en eau. Gérer durablement la ressource en eau. Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides, en lien avec les projets de territoire et donc gérer le risque inondation.

Donc voici ce que l'on peut notamment en retenir. Donc s'agissant de l'axe 2, en 2020, 439 communes ont distribué une eau conforme aux limites réglementaires. Ce qui représente 95 % des Seine-et-Marnais. 68 communes ont distribué une eau non-conforme aux limites réglementaires. Un nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable, dit SDAE de secours, a été voté par l'Assemblée le 17 décembre 2020, afin de répondre et d'anticiper la problématique de sécheresse.

Donc sur l'axe 3, en 2020, 92 % de la population totale du département était en assainissement collectif. Donc les 50 stations d'épuration prioritaires dans le cadre du 1^{er} schéma départemental d'assainissement des eaux usées, SDAEU 1, ont toutes été réhabilitées, à l'exception de 2 d'entre elles pour lesquelles les études sont en cours. 96 % des communes seine-et-marnaises sont engagés dans la démarche de réduction de l'utilisation des désherbants chimiques. 64,7 % sont déjà au zéro phyto, 329 communes donc.

Sur l'axe 5 en 2020, 11 structures, pour la plupart des syndicats intercommunaux accompagnés par la DEEA, ont entretenus 321 kilomètres de cours d'eau traversant le territoire du département dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des masses d'eau. Et enfin l'axe 6, gérer le risque inondation, plusieurs plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont en cours d'élaboration et de réalisation sur les territoires du bassin du versant de l'Yerres, du bassin du Loing, du bassin à versant du Grand Morin, du bassin à versant de l'École et du bassin de l'Yonne. Des actions se mettent également en place, notamment à Meaux, Chelles et les communes alentour, dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne.

Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui Madame PICHERY.

Mme PICHERY. Monsieur le Président, chers collègues. Je tiens tout d'abord à saluer le travail engagé par le Conseil Départemental, depuis des années, sur la qualité de l'eau. Si l'engagement du Conseil Départemental est ancien et puissant sur ce sujet, il reste, on le voit encore, soumis comme tous nos territoires aux aléas climatiques. On le voit aussi avec la qualité de l'eau, qui n'est pas complètement conforme dans 68 communes de notre département. Nous devons donc également continuer d'accompagner les agriculteurs, sur la diminution des intrants qui sont un sujet majeur en Seine-et-Marne, en termes d'environnement et en termes de santé bien-sûr. Je souhaite également revenir avec vous sur deux sujets.

D'abord la question des inondations. De nombreux territoires seine-et-marnais ont subi, ces dernières années, des inondations terribles. Le changement climatique, je le disais tout à l'heure, devrait dans les décennies qui viennent, aggraver et multiplier ces épisodes. Et nous sommes malheureusement, sur l'ensemble du territoire, insuffisamment préparés, même si le travail autour du dispositif PAPI est engagé. Nous pensons qu'il faut renforcer les projets de résilience inondations. Et l'on peut regretter qu'ils n'aient pas été suffisamment, recensés en 2020. Nous regrettons que la majorité départementale continue de soutenir la mise à grands gabarits de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Cette mise à grands gabarits amplifiera les risques d'inondations pour certaines communes en cas de crue centennale, ainsi que pour l'ensemble de l'Île-de-France. Cette mise à grands gabarits impactera aussi, en matière de biodiversité ou de flore, La Bassée, écosystème remarquable d'intérêt national.

Pour autant, malgré ce risque accru d'inondation, malgré la destruction d'un écosystème remarquable. Elle n'aura pas d'impact favorable sur l'activité économique seine-et-marnaise, menaçant peut-être, l'embryon de tourisme environnemental qui se développe. Je tiens aussi à vous alerter sur un projet envisagé par le SEDIF, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, qui souhaite mettre en place, et c'est paru dans la presse, une technologie du traitement de l'eau à l'osmose inversée, basse pression. En fait, pour résumer, une eau plus pure que pure. Au 1^{er} abord c'est séduisant. Considéré par le commissaire enquêteur comme une avancée technologique sans en relever suffisamment les contraintes. Quel impact sur le coût au mètre cube pour les usagers ? Les garanties sont insuffisantes. Le processus d'eau osmosée génère des concentrats qui seront rejetés dans la Seine. Cette eau osmosée doit être ensuite reminéralisée, alors que nous aurons enlevé tous les concentrats avant, pour en garantir la portabilité. C'est sans commentaire. La concentration d'eau pour concevoir cette eau osmosée, en fait génère une perte d'eau importante et très forcément, des conséquences environnementales. La première usine dans ce domaine devrait pomper dans la nappe de Champigny et se trouvera sur la commune de Savigny-le-Temple. Vous comprenez bien qu'en tant que conseillère départementale et maire de cette commune, nous aurons un avis assez négatif sur ce sujet car rien n'est prouvé que l'eau plus pure que pure existe réellement. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Alors avis de la commission des finances, Daisy du coup ?

Mme LUCZAK. Bah oui. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/02.

M. CHANUSSOT. Oui merci Président. Il s'agit du bilan d'activité 2020 de l'Assistance Technique Département et de l'animation des territoires.

Donc dans les domaines de l'eau et de la gestion du risque inondation. Donc la préservation, la gestion et la qualité de l'eau et de ses milieux en Seine-et-Marne relèvent des compétences eau potable, assainissement et milieux aquatiques en application de la loi NOTRe, du 7 août 2015. Des comités d'agglomérations depuis le 1^{er} janvier 2020, des communautés de communes ayant pris la compétence à la même date et des communes pouvant la garder jusqu'en 2026, accompagnés de certains syndicats qui se substituent à une partie de ces structures.

Ce domaine nécessite des investissements financiers conséquents, soit pour la construction de système d'assainissement d'usine de traitement d'eau potable, d'interconnexions d'eau potable, soit pour la réhabilitation des canalisations et des réservoirs d'eau potable des systèmes de collecte d'eau usée, mais aussi du suivi des niveaux et de la qualité des eaux souterraines et superficielles. De la libre circulation de l'eau de nos rivières, trame bleue et entretien des cours d'eau et de la gestion du risque inondation.

Le Département apporte, depuis les années 1970, son appui technique et financier auprès des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la compétence de solidarité envers le territoire. L'outil plan départemental de l'eau (PDE), lancé en 2006 et piloté par l'État et le département a accéléré le processus en définissant des objectifs à atteindre, conjointement entre tous les acteurs, y compris l'agence de l'eau Seine-Normandie, tout en recherchant une complémentarité des moyens. Un bilan 2020 du PDE est présenté à cette même séance. Le présent rapport se focalise spécifiquement sur l'accompagnement technique départemental et l'animation territoriale menée par le département. Donc je peux donner quelques chiffres : 79 maîtres d'ouvrage étaient éligibles à l'ATD en matière d'assainissement collectif, un parc de 137 systèmes d'assainissement collectif a été suivi au titre de l'ATD en 2020. Donc 132 en 2019. Voilà, je ne vais pas vous inonder de chiffres.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de paroles ? Très bien. Avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Nous pouvons passer au vote, qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 5/03 et là Béatrice, c'est vous qui avez la parole.

Mme RUCHETON. Merci Président. Donc lors de sa séance du 26 juin 2020, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'accompagnement du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration, le SMEP, du Parc Naturel Régional de la Brie et deux Morin. Le présent dossier a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement 2020, afin d'ajuster le programme d'action en fonctionnement, ainsi que l'adhésion au futur PNR des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles. L'avenant n° 1 c'est tout simplement pour l'embauche de 2 personnels responsables pour la gestion administrative et financière du Syndicat et pour l'établissement d'un diagnostic de territoire, à hauteur de 50 000 euros pour les deux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non ? Quel est l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Parfait.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 5/04 et je laisse la parole à Béatrice.

Mme RUCHETON. Alors c'est dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, nos ENS, le Département est partenaire de l'association de la réserve biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, intervenant dans le cadre de la place dynamique de la biodiversité en Seine-et-Marne. Pour ces actions, il est proposé de renouveler la Convention de Partenariat avec l'association et de préciser le montant de l'aide attribuée pour l'année 2021, soit 71 030 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Y a-t-il des demandes de paroles ? Quel est l'avis, Pascal, de la commission des finances ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/05, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Alors, dans le cadre de la politique du département liée à la rénovation énergétique, le département s'est porté volontaire pour être porteur associé du programme SARE, Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Dans ce rôle, il est en charge du versement de 2,5 millions de fonds Certificat d'Économie d'Énergie, les CEE, en direction des EPCI qui s'engagent dans le programme SARE, pour financer le déploiement de leur plateforme territoriale de la rénovation énergétique, les PTRE local. Néanmoins, l'engagement des EPCI est progressif et pour ceux qui ne sont pas engagés, l'organisme associé Seine-et-Marne Environnement, la SME, continue ses activités d'espaces infos énergie, qui sont éligibles au financement du programme SARE. Afin de rémunérer ce service rendu, le département met en place cette convention dans le but de faire parvenir les subventions disponibles issues des fonds CE, à hauteur de 50 % des dépenses engagées à destination du SME. Soit ces 17 001 euros pour le premier semestre. Et je ne participerai pas au vote, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Bien-sûr.

Mme RUCHETON. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Très bien, l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 6/01. Brice, vous nous entendez ? On ne t'entend pas.

M. RABASTE. Là vous m'entendez ?

LES ÉLUS. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Allez-y Brice.

M. RABASTE. Bonjour à tous, désolé pour mon absence mais je vais bientôt enchaîner le TD. En tout cas merci, Monsieur le Président, pour cette séance. Comme vous nous l'avez annoncé, Monsieur le Président, cher Jean-François, le Département a répondu naturellement présent à la sollicitation du préfet, de l'ARS et de l'Éducation nationale, pour que nous puissions assurer le déplacement des élèves des collèges et de lycées agricoles vers les Centres de Vaccination. Alors quelques informations utiles. Le Département s'appuie bien sûr sur ses propres marchés de transport, avec des avenants qui ont souvent été faits ad hoc et conclus avec ses transporteurs. Les transports, naturellement, ne concernent exclusivement que les établissements scolaires qui ne sont pas à proximité immédiat d'un centre de vaccination, ou qui ne peuvent pas bénéficier pour une raison ou une autre, d'une équipe mobile. C'est 148 établissements qui ont été, qui sont potentiellement concernés, 145 collèges et 3 lycées agricoles. Nous avons eu seulement 78 demandes de transports. Ça correspond, ce sera effectué d'ici la fin du mois, à 2 100 collégiens à transporter, ou accompagnateurs. Avec 48 transports réalisés depuis le 10 septembre, 29 prévus encore jusqu'au 30 septembre. Et 78 transports pour les secondes zones qui sont prévues entre le vendredi 1^{er} octobre et les vacances de la Toussaint, c'est un vendredi, le 22 octobre prochain. Voilà, j'ai essayé d'être très bref et de résumer la situation.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Non ? Quel est l'avis de la commission des finances, Christian ?

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Qui est contre ? Abstention ? Très bien, merci Brice.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 7/01, Daisy.

Mme LUCZAK. Le 7/01 donc c'est le rapport que l'on vous présentera régulièrement sur la présentation, la modification/création des emplois permanents et non permanents. Donc nous avons proposé à la séance de modifier 82 emplois permanents, d'en créer 11 permanents et 2 non-permanents. Vous avez la liste jointe au rapport. C'est ça ?

M. LE PRÉSIDENT. Daisy, oui.

Mme LUCZAK. On va passer au vote et après je vous ferai un rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons au vote, qui est contre ?

Mme LUCZAK. Est-ce qu'il y a des demandes déjà ?

M. LE PRÉSIDENT. Pardon ?

Mme LUCZAK. Il y a Marianne qui...

M. LE PRÉSIDENT. Oui, bah justement, oui.

Mme MARGATE. J'avais une question. À la lecture de ce rapport, on constate qu'il est prévu la création de postes de 6 médecins territoriaux, l'embauche de 6 médecins territoriaux. Ce qui est à souligner, à remarquer parce qu'on sait combien c'est un enjeu pour notre département que la question de la santé et l'accès aux soins. Je voulais savoir dans quelle cadre cela se mettait en place ? Et est-ce que c'est l'amorce qui avait été, ce qui figurait dans le budget 2021, avec la création de médecin salariés, en vue de l'expérimentation de centres de santé départementaux, comme d'autres départements ont pu le mener, notamment la Saône-et-Loire ? Ou est-ce dans un autre cadre ? Je vous remercie.

Mme LUCZAK. Alors, je pense que cela fait suite à la réorganisation. Laurène, vous pouvez donner la...

Mme VOILEQUIN. Effectivement, nous avons passé en juin dernier, en fait, le projet de réorganisation de la DPMI PS, avec une nouvelle organisation territorialisée donc des services de PMI et c'est dans ce cadre que nous avons acté, effectivement, la création de ces postes. Donc on n'est pas dans le cadre que vous évoquiez sur les centres de santé, mais bien sûr le renforcement des équipes de DPMI PS.

Mme LUCZAK. Une information complémentaire sur les deux mises à disposition, l'une concerne Madame Angélique PEIGNOT, adjoint administratif territorial, qui est recrutée en qualité d'assistante de vice-président, à compter du 1^{er} septembre 2021. Pour une durée de 3 ans, renouvelable par l'accord express des parties signataires. Pour une quantité de temps de travail de 40 % hebdomadaire, 2 jours par mois. Au vu de leur activité, il est indispensable que les vice-présidents soient assistés par un nombre suffisant d'assistantes. À l'heure actuelle, une assistante travaille pour 2 vice-présidents.

Le recrutement d'une nouvelle assistante, pour un temps partiel, permet de mieux accompagner de façon administrative, les 13 vice-présidents. La deuxième mise à disposition concerne Madame Laurène SEYER, adjointe administrative territoriale de 2^e classe, qui est recrutée en qualité d'assistante au groupe politique Avenir 77, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 3 ans, renouvelable par accord express des parties signataires pour une quantité de travail de 30 heures par mois. Et pour mémoire, l'article L.3121-24 du CGCT stipule que le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil Départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe affectés au groupe d'élus, une ou plusieurs personnes. Le Conseil Départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, des crédits nécessaires à ses dépenses, sans qu'il puisse excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Départemental. Alors que les modalités de calcul de l'enveloppe globale affectée au groupe d'élus sont définies. Rien n'est précisé quant aux modalités de répartition. La part pratique tend à ce que les moyens soient répartis en fonction du nombre d'élus présents dans le groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc le 7/02, Daisy, vous gardez la parole.

Mme LUCZAK. Oui. Alors ça concerne l'autorisation de recouvrement auprès du payeur départemental, au titre de l'exercice 2020, sur les intérêts moratoires et les indemnités forfaitaires. Il s'agit de réclamer le remboursement qui s'élève à 4 226 euros et 9 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Des remarques ? Non ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. La 7/03, Daisy ?

Mme LUCZAK. Alors il vous est proposé d'autoriser le remboursement sur production de justificatif des frais de missions de représentation du Président. En application de l'article L.3123-19 du CGCT.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstention ?
Merci.

N° 8/01

M. LE PRÉSIDENT. La 8/01. Alors Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Oui Président, donc là il s'agissait, pour le règlement intérieur de faire une petite remise à niveau, notamment sur le rôle de la questure. Et donc certains articles ont été modifiés pour correspondre à ce qu'il se passe réellement aujourd'hui sur ce domaine. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Y a-t-il des remarques ? Non ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci ! C'est la fin de la séance. On a bien bossé, ça a été dense mais bien. Allez à toute suite. Alors là on se retrouve dans le hall. Sandrine nous invite.

Fin de la séance à 13 heures 17.